

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BENIN

50 ème année - numéro 659

02 AOUT 1996 - 150 Francs CFA

nce la

PÈLERINAGE NATIONAL À LA GROTTE ARIGBO DE DASSA-ZOUMÉ

UNITÉ ET PAIX



Tel est le thème autour duquel se déroulera le pèlerinage national marial de cette année à Dassa-Zoumè.

Dans le souci de mieux assister les fidèles catholiques du Bénin et tout homme de bonne volonté lors de ce pèlerinage à la grotte Notre-Dame d'Arigbo de Dassa-Zoumè, la Conférence épiscopale a fixé aux 10 et 11 août 1996 cette célébration mariale à cause de la visite «Ad limina apostolorum» (aux seuils des basiliques des Apôtres) qu'elle doit effectuer à Rome.

Fidèle au rendez-vous dans quelques jours, Notre-Dame d'Arigbo sera contente de voir ses filles et fils se rassembler à ses pieds pour la vénérer et implorer son assistance maternelle.

D'un même cœur, les pèlerins iront à la découverte de ce thème essentiel pour l'Afrique et pour notre pays, le Bénin, en

particulier et qui sera de bout en bout développé par son Excellence Monseigneur Antoine Ganyé, Évêque de Dassa-Zoumè.

UNITÉ : Quelle nation voudrait bien s'en passer ? Et la **PAIX** : Qui ne voudrait pas l'avoir dans le monde, sur le continent,

en particulier dans son pays et, pourquoi pas, dans son foyer ? En tout cas, notre présent prélude ne saurait se lancer dans un développement du thème **UNITÉ** encore moins de la **PAIX**.

Le pèlerinage effectué, notre prochaine livraison vous en fera le reportage le plus complet que possible.

Pèlerins, l'occasion nous est ainsi donnée pour une fructueuse rencontre avec Marie. L'aubaine nous est propice pour une meilleure découverte de l'**UNITÉ** et de la **PAIX** dans nos milieux de vie. Nous suivrons, pour nos lectrices et lecteurs, le développement que fera son Excellence Monseigneur Antoine Ganyé de ce thème lié à l'humanité.

Pèlerins, Marie nous appelle toutes et tous et nous tend les bras !

Bon voyage et bon retour !

Brice C. Ouinsou

36^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE L'INDÉPENDANCE NATIONALE DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

LA VISION DU PRÉSIDENT MATHIEU KÉRÉKOU POUR LE BÉNIN À L'HORIZON DE L'AN 2000

On l'attendait avec impatience. Et c'est désormais une réalité. Le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du

Gouvernement, le Général Mathieu Kérékou a livré son message à la Nation

(Lire la suite à la page 2)

A L'ÉCOUTE DU PAPE



L'HOMME EST APPELÉ À LA LIBERTÉ

La liberté ne signifie pas le droit à l'arbitraire. La liberté n'est pas un «laissez-passer» ! Celui qui transforme la

liberté en un «laissez-passer» lui a déjà assené un coup mortel. L'homme libre est tenu à la vérité, sinon sa liberté n'est pas plus concrète qu'un beau rêve, qui se dispera à son réveil. L'homme ne doit pas son existence à lui-même, mais il est une créature de Dieu; l'homme n'est pas maître de sa propre vie, ni de celle d'autrui; s'il veut être un homme dans la vérité, il doit entendre et écouter. Sa libre créativité ne se développe de façon efficace et durable que si elle repose sur la vérité, qui est son fondement inébranlable, et qui a été donnée à l'homme. L'homme pourra alors se réaliser, et même se dépasser. Il n'y a pas de liberté sans vérité.

L'homme est appelé à la liberté.

L'idée de la liberté peut être transformée en réalité de vie, là où tous les hommes en sont convaincus et imprégnés, en ayant

PROPOS ICONOCLASTES SUR L'INSTITUTION JUDICIAIRE

(Lire nos informations à la page 6)

conscience du caractère unique de l'homme, de sa dignité et de sa responsabilité devant Dieu et l'humanité. Ce n'est que là où la liberté est garantie en commun, et où l'on combat pour elle de façon solidaire, qu'elle peut être obtenue et conservée. La liberté de l'individu ne doit pas être séparée de la liberté des autres, de tous les autres hommes. La liberté est en danger là où les hommes ne protègent plus que leurs intérêts personnels et ne sont plus disposés à s'engager pour les autres, s'ils n'ont rien à y gagner. En revanche, la liberté vécue dans la solidarité se réalise dans l'engagement pour la justice, dans le cadre politique et social, et conduit vers elle. Il n'y a pas de liberté sans solidarité.

L'homme est appelé à la liberté.

La liberté est un bien très précieux, dont le prix est élevé. Elle demande une

grandeur d'âme qui implique un esprit de sacrifice; elle demande de la vigilance et du courage, contre les forces qui la menacent, tant de l'intérieur que de l'extérieur. Animés par un esprit de sacrifice, de nombreux hommes sont naturellement prêts au renoncement dans la vie de tous les jours, dans leur famille ou avec leurs amis. Ils se牺牲 pour la liberté, pour la défendre des menaces intérieures ou extérieures, en acceptant des épreuves, qui sont ainsi épargnées à d'autres, et risquant même leur propre vie. Personne ne peut être exempté de sa responsabilité personnelle à l'égard de la liberté. Il n'y a pas de liberté sans sacrifice.

Allemagne, le 23 juin 1996
Jean-Paul II
lors de la cérémonie de congé
à la Porte de Brandebourg

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

36^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE L'INDÉPENDANCE NATIONALE DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
LA VISION DU PRÉSIDENT MATHIEU KÉRÉKOU POUR LE
BÉNIN À L'HORIZON DE L'AN 2000

(Suite de la première page)

béninoise à l'occasion de la célébration du 36^{ème} anniversaire de l'accession du pays à l'indépendance.

S'adressant aux Béninois et Béninoises le mercredi 31 juillet, en cette veille de l'adieu dont la solennité s'est déroulée cette année à Porto-Novo, le Président Kérékou s'est employé à leur faire connaître les grandes lignes de sa politique et de celle de son gouvernement.

Dans son message, le Chef de l'État a affirmé, entre autres, la ferme résolution de son gouvernement à assumer la mission qui est la sienne dans le respect strict des valeurs démocratiques portueuses d'espérance et de progrès; sa volonté inflexible d'appliquer rigoureusement la Constitution béninoise et les principes des Droits de l'Homme.

Il a aussi mis l'accent sur sa vision pour le Bénin, à l'horizon de l'an 2000 avant d'indiquer qu'au total, près de 7.500 emplois seront créés d'ici la fin de l'année 1996...

En vue de permettre à ses lectrices et lecteurs de mieux apprécier ses commentaires et analyses dans ses prochaines livraisons, notre journal « La Croix du Bénin » se fait ici le devoir de leur livrer ci-après l'intégralité du message du Chef de l'État.

MESSAGE À LA NATION DU
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT

Béninoises,
Béninois,
Mes chers compatriotes.

Le 04 avril 1996, en prêtant serment à Porto Novo, Capitale de notre pays, j'ai placé le mandat dont vous m'avez investi, sous la protection de Dieu, le Tout-Puissant, pour qu'il nous guide, nous inspire et nous aide à faire de notre chère et commune Patrie, le Bénin, un pays uni, stable et prospère, où règne la paix, la concorde et la tolérance, un pays dans lequel l'épanouissement intégral de l'homme sera au cœur de nos préoccupations majeures et de nos actions tout au long de notre quinquennat.

En effet, Dieu n'a-t-il pas dit, « Si vous demeurez en moi et que mes paroles demeurent en vous, demandez ce que vous voudrez et cela vous sera accordé » ?

Demain, jeudi 1er août 1996, nous célébrerons le 36^{ème} anniversaire de l'accession de notre pays à la souveraineté internationale.

En cette solennelle occasion, il est certes nécessaire que nous jetions un regard critique, auto-critique et responsable sur le chemin que nous avons parcouru ensemble, depuis l'historique Conférence des Forces Vives de la Nation de février 1990, pour tirer des leçons pertinentes et constructives.

Cependant, ce qui est plus important encore aujourd'hui, à l'heure où je m'adresse à vous pour la première fois, depuis ma prise de fonction en qualité de Président de la République, et au moment même où chacune et chacun d'entre nous s'interroge sur l'avenir de notre pays, c'est de vous dire quelle est ma vision pour le Bénin à l'horizon de l'an 2000, avec l'espérance et la conviction que cette vision sera comprise et partagée par le peuple béninois tout entier.

Comme vous le savez, le signe désormais distinctif et l'atout majeur du peuple béninois depuis le 29 février 1990, c'est l'instauration chez nous au Bénin, en toute souveraineté, du processus démocratique et de l'État de droit. En d'autres termes, c'est son attachement profond à la prééminence de la légalité constitutionnelle, à l'ordre républicain, à la sauvegarde des droits de l'homme et au pluralisme des opinions. Ces valeurs constituent les fondements et les références intangibles de notre action commune pour édifier une Nation digne, moderne et prospère.

Dès lors, mon Gouvernement est fermement résolu à assumer sa mission dans le respect strict de ces valeurs portueuses d'espérance de progrès.

Aussi, je me fais le devoir de vous renouveler une fois encore, Béninoises et Béninois, le témoignage de ma volonté inflexible d'appliquer rigoureusement notre Constitution du 11 décembre 1990, de veiller à la sauvegarde des Droits de l'Homme, et d'assurer la libre expression



des opinions et des sensibilités dans la vie politique nationale.

C'est dans cette optique que j'ai confié au Premier Ministre, Chargé de la Coordination d'Action Gouvernementale, la responsabilité d'établir et de maintenir avec toutes les Institutions de l'État, des relations qui garantissent leur fonctionnement régulier et harmonieux, dans un esprit et un souci constants de concertation et d'efficacité.

De même, les attributions traditionnelles du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, se sont enrichies de la mission de faire respecter les Droits de l'Homme dans notre pays.

Nul n'ignore que la démocratie est un édifice en perpétuel chantier, une œuvre jamais achevée.

C'est dans le but de consolider notre expérience démocratique que le Gouvernement soumettra à l'examen de l'Assemblée Nationale, dès la rentrée prochaine d'octobre, trois (3) projets de loi portant respectivement statut de l'opposition, financement des partis politiques, soutien et octroi de subvention de l'État à la presse privée.

Par ailleurs, et au regard de l'expérience vécue durant ces six dernières années par notre peuple, d'autres initiatives qui s'imposent au Gouvernement sont prises ou seront prises en temps opportun, dans le sens d'une avancée qualitative visant à la décentralisation et à la décentralisation du pouvoir d'État, et après une évaluation approfondie de leurs implications dans tous les domaines et à tous les niveaux, avec la préoccupation constante de doter notre pays d'Institutions à la fois stables et fonctionnelles qui affermissent la cohésion et l'unité nationales.

En effet, notre pays, le Bénin, est en effet constitué, à l'orée du 3^{ème} millénaire,

d'une mosaïque de peuples différents à partir desquels nous devons construire une véritable nation, au sein de laquelle nos diversités ethnico-culturelles doivent être perçues et assumées comme autant de sources de vitalité et de richesses.

Nous y parviendrons par le respect et la tolérance de l'autre mais aussi par la recherche continue d'un développement équilibré entre toutes les régions du pays et par une juste répartition des ressources nationales.

Notre objectif est donc de favoriser la régionalisation du développement, tout en bannissant le régionalisme, et de faire en sorte que les populations de nos villes et de nos campagnes puissent bénéficier d'une juste redistribution du revenu national, par une nouvelle éthique du travail, par une véritable moralisation de la vie publique, et par la promotion d'une culture de la solidarité et du partage.

Notre ambition nationale est de donner à chaque Béninoise et à chaque Béninois sa chance dans la vie, et de lui assurer le Minimum Social Commun qui lui permettra de satisfaire ses besoins fondamentaux tels que la santé, l'éducation, le logement, l'habillement, l'eau potable, l'électricité, la sécurité alimentaire etc...

Dans cette voie, mon Gouvernement a décidé, avec l'appui de nos partenaires au développement, d'engager une lutte sans merci contre le chômage.

Ainsi, dans les prochaines semaines, sera procédé au recrutement d'environ mille (1.000) Agents Permanents de l'État par voie de concours; et d'ici à la fin de l'année 1996, cinq mille (5.000) Agents Contractuels, essentiellement dans les secteurs de l'éducation et de la santé, seront recrutés par voie de concours et par poste.

En outre, un programme de valorisation des quatre vingt quinze (95) fermes d'État abandonnées permettra, sur une durée de un (1) à cinq (5) ans, de mettre en place sur ces périmètres une centaine d'exploitations agricoles.

Ce programme permettra d'installer cinq cents (500) exploitants agricoles, qui pourront générer à terme deux mille (2.000) emplois.

Enfin, la poursuite des Travaux Urbains à Haute Intensité de Main-d'œuvre (TUHIMO), exécutés sous l'égide du Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement de l'Urbanisme par l'Agence d'exécution des Travaux Urbains (AGETUR), permettra d'absorber l'équivalent de mille cinq (1.100) emplois.

Au total, et sans tenir compte de l'action des autres structures existentes à savoir l'Agence pour la Dimension Sociale du développement (AGSD), le Projet d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises (PAPME), le Projet d'Appui au Développement de Micro-Entreprise (PADME),

(Lire la suite à la page 22)

"LA CROIX DU BENIN"	
Rédaction et Abonnements	
"LA CROIX DU BENIN"	
B.P. 105 - Tél. (229) 32-11-19	
COTONOU	
(République du Bénin)	
Compte :	
C.C.P. 12-76	
COTONOU	
Directeur de Publication	
BARTHÉLEMY	
ASSOGBA CAKPO	
Dépôt légal n° 810	
Tirage : 5.000 exemplaires	
Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un	
Abonnement de Saison	5000 à 8000 F CFA (50 à 80 FF)
Abonnement de Biennal	10.000 à 15.000 F CFA (100 à 150 FF)
Abonnement d'Année	20.000 F CFA et plus (200 FF)
Changement d'abonnement	100 F CFA
TARIFS D'ABONNEMENTS PAR AVION	
Bénin	3.720 F CFA
Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo	4.880 F CFA
Gabon	5.760 F CFA
Guinée, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A.	5.760 F CFA
France	5.760 F CFA
Nigeria, Gambie, Ghana, Liberia et Sierra Leone	7.560 F CFA
Canada, États-Unis	9.000 F CFA
Kenya, Ouganda et Tanzanie	12.600 F CFA
U.S.A.	9.480 F CFA 94.80 FF
Amérique (Nord, Centrale, Sud)	10.200 F CFA 102.00 FF
Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A., Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Royaume-Uni et Norvège)	8.520 F CFA 85.20 FF
Canada	10.200 F CFA 102.00 FF
Chine	12.600 F CFA 126.00 FF

IMPRIMERIE NOTRE-DAME • TÉL. (229) 32-12-07 — COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

LA SORCELLERIE EN DÉBAT : RÉPONSES AUX OBJECTIONS

« LA RÉALITÉ AZÉ » ET NOS SOCIÉTÉS : CHRONIQUE D'UNE RESTAURATION AMORCÉE

Monsieur le Directeur de la *Publication*, dans votre livraison n° 653 du 26 avril 1996, à la page 3, vous publiez sous la plume de Jules Démagnon Kédé un article intitulé « La sorcellerie en débat ». Cet article fait suite à une interview que j'ai accordée au magazine « PYRAMIDE » de F.M. Atlantique sur radio Cotonou les 09 et 16 février 1996. En réaction à l'article ci-dessus cité et dans le souci de faire manifester la vérité et de compléter les informations, je vous demande de publier dans les mêmes conditions la réponse que voici :

Ma communication sur le thème : « La sorcellerie en débat », a suscité des intérêts ; aussi il nous est demandé de clarifier le sens du problème en montrant la scientifité du phénomène qu'est la sorcellerie. En ce sens, je l'ai déjà dit, et je le répète : « la sorcellerie est un phénomène à connaître, à mieux cerner ».

Cette œuvre est donc fonction des recherches de longues haleines. Il ne s'agit pas d'adopter un comportement de haine vis-à-vis du sorcier, mais il faudrait bien aborder les détenteurs de cette science traditionnelle afin de pouvoir la cerner et pouvoir ensuite déclarer une lutte de fond contre elle. Aussi, faut-il savoir dans ce domaine que la lutte n'implique pas la confusion qu'on fait à propos du phénomène Azé qu'on nomme Vodou.

Le vodou, c'est ce qui dépasse notre entendement, c'est ce qui nous échappe, c'est ce que nous ne maîtrisons pas. Faut-il le ranger dans le Nouveau kantien ? Je ne peux encore rien dire. Mais la seule chose que je sais, c'est que la culture occidentale appelle transcendant, ce qui dépasse l'entendement et ce peut être Dieu, Allah, Boudha que l'on soit chrétien, musulman ou bouddhiste... c'est la même chose que l'Africain et surtout le Béninois nomme vodou. Une chose est donc le vodou, une autre est la sorcellerie.

Nous ne sommes pas autorisés à engager une lutte réfractaire contre un phénomène universel en tant qu'individu. Ce qui importe pour nous c'est de montrer aux Béninois en particulier et à l'Africain en général qu'une prise de conscience collective doit naître et favoriser le recul des murs de « la clique sorcière ».

Il est certain que le phénomène Azé est un fléau social car tous les maux possibles viennent pour la plupart des sorciers. Les décès violents des enfants, jeunes et adultes, les maladies, les échecs... sont les moyens dont le sorcier fait usage pour détruire la personne humaine. Nous ne pouvons en aucun cas favoriser ce phénomène, mais nous réaffirmons que : « le combat doit être poursuivi avec des rectificatifs nécessaires ».

A propos de la hiérarchie des sorciers et du degré dans la gradation, nous ne pouvons rien dire aux non-initiés ; ce n'est pas pour nous une attitude de protection de secret, mais c'est la pratique de la règle de la prudence qui conseille d'éviter les précipitations en matière d'acte moral. Ceci diffère de la notion de « faux-fuyant » dont fait usage le cher Jules Démagnon Kédé du grand séminaire Saint-Gall de Ouidah.

Savez-vous quelque chose sur le procès du curé satanique Grandier en France ? Ceci nous a révélé que la sorcellerie ne date pas d'aujourd'hui. Une lutte précipitée aggraverait la situation au lieu de la décrire.

Mon cher ami Jules, malgré tous les efforts que je me suis imposés pour vous excuser et vous comprendre à cause de votre formation, je ne parviens pas à accepter toutes les déclarations tapageuses, voire gravissimes, que vous avez faites au sujet de la « réalité Azé ». D'abord, levens un équivoco : je ne suis pas sûr que ce que vous appelez sorcellerie correspond exactement à ce qu'il est convenu d'appeler « Azé » dans nos réalités culturelles et religieuses. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'au terme des informations que nous livre le dictionnaire Larousse, la sorcellerie est « une opération magique du sorcier, une capacité de guérir ou de nuire propre à un individu au sein d'une société ». Il y a donc une remise au goût du jour et une correction de mentalité qui s'imposent aux intellectuels que vous et moi sommes, afin de ne plus prendre le vrai pour le faux et vice versa ou l'peu près pour le réel. Ceci dit, j'utiliserais tout le temps le concept « Azé » qui, à ce jour à ma connaissance, n'a pas encore son répondant dans la langue de Molière.

La réalité « Azé » telle que vous le décrivez si maladroitement bien n'est pas un fléau social. Il n'est pas non plus une grêve qui ronge notre société. Ces allégations sont la marque d'ignorance totale de ce que représente « Azé », chez nous. La réalité « Azé » ne s'est pas emparée de l'imaginaire collectif comme vous l'insinuez ; elle n'est pas un phénomène extérieur à la société. Elle est dans la société, explique celle-ci et participe à sa définition. Par sa dynamique, « Azé » rend compte de la vie et de la dynamique internes à toute société. C'est plutôt l'opinion publique qui, en bute à certaines difficultés le plus souvent inexplicables, se presse d'en trouver une justification ; elle se décharge tout naturellement sur « Azé » qui du coup devient le bouc émissaire sur qui il faut tout rejeter. Toute la littérature extérieure très souvent avilissante qui cherche à expliquer le phénomène et, peut-être aussi, le mystère qui l'entoure, favorisent cet état de chose.

Il urge donc de nous débarrasser de ce cercan extraverti et trop encombrant pour nous mettre dans la bonne position qui nous permet de mieux rendre compte de cette réalité fortement enracinée dans nos réalités. Telle que la situation se présente de nos jours, il est aisé de constater que le débat est biaisé avant même d'être enclenché. Ceci donnera tout naturellement lieu à de faux procès d'intention ou à de faux jugements. Une fois encore, votre formation ne vous permet pas de voir au-delà des schémas imposés et des connaissances inculquées pour comprendre vos propres réalités.

Vous parlez de malaise ou égard aux deux conclusions auxquelles je suis parvenu. Ce malaise à mon sens ne se justifie nullement.

D'abord, comment voulez-vous comprendre quelque chose sans vous mettre à l'école de ceux qui possèdent la connaissance de cette chose ? A moins d'user de vertus magiques ou de procédés mystérieux, dont seul vous seriez détenteur. On ne peut rien savoir sans être initié : même la science rationnelle suppose une initiation avant sa possession. S'il est vrai qu'il n'y a pas d'ascension sans guide, il est tout aussi vrai que dans ce domaine précisément, le meilleur guide ne peut être que le spécialiste. Vous avez dit que « Azé » est une confrérie ; pourquoi voulez-vous qu'elle était alors ses secrets au grand jour ? Depuis quand a-t-on vu ou entendu dire qu'une assemblée éotérique, par souci de transparence ou de je ne sais quoi, soit obligée d'exposer ses vérités cachées ?

Non, soyons sérieux ! Si on trouve normal que des organisations telles que la Franc-maçonnerie, la Rose-croix et autres ne soient pas ouvertes à toutes personnes, autrement dit gardent le secret, pourquoi alors trouver scandaleux que « Azé » ne soit pas une réalité secrète gardée jalousement ses vérités ? Serait-ce parce que les premiers sont des blancs et les derniers des noirs ? Je ne veux pas m'aventurer à répondre à ces questions quand bien même tout concourt à répondre par l'affirmative.

Vous parlez ensuite de malaise lorsque j'estime qu'il ne faut jamais mener une guerre ouverte contre les « Azé ». Je persiste et je signe que pour la quiétude sociale il faut se garder de se faire le vainqueur malheureux d'une guerre perdue d'avance. Il est souvent admis que « celui qui veut la paix prépare la guerre ». Je fais remarquer qu'on ne prépare pas la guerre pour toujours la faire ; on la prépare aussi pour l'éviter ou la contourner. Et lorsque je parle de ne pas mener une guerre ouverte, c'est toute une profondeur de sens que je donne au mot « ouvert ». Qu'on le veuille ou non, la réalité « Azé » est une confrérie, je dirai

même une armée bien organisée et fortement hiérarchisée. Pour la démanteler, il faut non seulement savoir ce que c'est, mais aussi « se lever de très bonne heure et bien ménager sa monture ».

L'appréciation qui réduirait le phénomène « Azé » à une cruauté nègre est une fausse et malheureuse vue de l'esprit. Elle témoigne par ailleurs du trop peu d'égard et de considération accordés à notre vécu quotidien fait d'aspects cultuels et religieux. Vous fastigiez en outre mon silence concluant ainsi à un mauvais service que je rendrais. Mon intention n'est pas de rendre service à qui que ce soit pour quelque motif que ce soit. Dans tous les cas, j'estime avoir assez dit et lorsqu'on aborde ce domaine très sensible on distingue tout naturellement le permis et le non permis comme dans toute organisation éotérique.

Il existe une contradiction interne dans votre propre logique qui vous amène à prendre l'épiphénomène pour le noumène. Les pseudo manifestations extérieures de « Azé » constituent pas le « Azé » dans sa réalité intrinsèque. Pour le saisir, il faut aller à sa source et rien qu'à sa source. Je fais remarquer en plus qu'il n'y a pas de commune mesure entre « vodoun » et « Azé » d'une part et « vodoun » et « Azé » d'autre part. Même la logique cartésienne rationnelle voudrait qu'on associe « vodoun » et « Azé » d'une part, et « vodoun » et « Azé » de l'autre. Je n'ai pas la prétention de protéger leur secret comme vous le dites : je n'en ai ni l'autorité, ni la compétence. Et puisqu'il y a secret, il n'y a que les gardiens de ce dernier qui puissent, mieux que qui que, protéger et, mieux que qui que, quiconque, en parler.

Tout ce qui viendrait d'ailleurs serait absolument superfétatoire. Votre indignation n'a d'égal que votre mépris et votre refus délibéré de savoir. Pourquoi chercher à voir dans tout malheur ou phénomène fâcheux l'œuvre des Azé ?

Je crois humblement que l'une des tâches urgentes à faire est de démythifier nos mentalités en procédant à leur toilette minutieuse des différents préjugés qu'elles ont acquis à travers le temps et l'espace ainsi qu'à travers l'éducation et la formation. Ceci permettra de mettre en évidence et de comprendre le rôle régulateur qu'ont joué, que jouent et que joueront les Azé dans toute société. A cela nous éviterons de chercher à savoir les frontières qui existent entre « vodoun » et « Azé » alors même que celles de Dieu relèvent de mystère.

Dah Lokonon Bodhou Ghémoukpo
Professeur de Psychologie
Chef de Département de Philosophie,
Sociologie et Anthropologie
FLASH, (U.N.B)
B.P. 06-639 Cotonou

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

LA SORCELLERIE EN DÉBAT : RÉPONSES AUX OBJECTIONS

« LA RÉALITÉ AZÉ » ET NOS SOCIÉTÉS : CHRONIQUE D'UNE RESTAURATION AMORCÉE

Monsieur le Directeur de la *Publication*, dans votre livraison n° 653 du 26 avril 1996, à la page 3, vous publiez sous la plume de Jules Démagnon Kédé un article intitulé « La sorcellerie en débat ». Cet article fait suite à une interview que j'ai accordée au magazine « PYRAMIDE » de F.M. Atlantique sur radio Cotonou les 09 et 16 février 1996. En réaction à l'article ci-dessus cité et dans le souci de faire manifester la vérité et de compléter les informations, je vous demande de publier dans les mêmes conditions la réponse que voici :

Ma communication sur le thème : « La sorcellerie en débat », a suscité des intérêts ; aussi il nous est demandé de clarifier le sens du problème en montrant la scientifité du phénomène qu'est la sorcellerie. En ce sens, je l'ai déjà dit, et je le répète : « la sorcellerie est un phénomène à connaître, à mieux cerner ».

Cette œuvre est donc fonction des recherches de longues haleines. Il ne s'agit pas d'adopter un comportement de haine vis-à-vis du sorcier, mais il faudrait bien aborder les détenteurs de cette science traditionnelle afin de pouvoir la cerner et pouvoir ensuite déclarer une lutte de fond contre elle. Aussi, faut-il savoir dans ce domaine que la lutte n'implique pas la confusion qu'on fait à propos du phénomène Azé qu'on nomme Vodou.

Le vodou, c'est ce qui dépasse notre entendement, c'est ce qui nous échappe, c'est ce que nous ne maîtrisons pas. Faut-il le ranger dans le Nouveau kantien ? Je ne peux encore rien dire. Mais la seule chose que je sais, c'est que la culture occidentale appelle transcendant, ce qui dépasse l'entendement et ce peut être Dieu, Allah, Boudha que l'on soit chrétien, musulman ou bouddhiste... c'est la même chose que l'Africain et surtout le Béninois nomme vodou. Une chose est donc le vodou, une autre est la sorcellerie.

Nous ne sommes pas autorisés à engager une lutte réfractaire contre un phénomène universel en tant qu'individu. Ce qui importe pour nous c'est de montrer aux Béninois en particulier et à l'Africain en général qu'une prise de conscience collective doit naître et favoriser le recul des murs de « la clique sorcière ».

Il est certain que le phénomène Azé est un fléau social car tous les maux possibles viennent pour la plupart des sorciers. Les décès violents des enfants, jeunes et adultes, les maladies, les échecs... sont les moyens dont le sorcier fait usage pour détruire la personne humaine. Nous ne pouvons en aucun cas favoriser ce phénomène, mais nous réaffirmons que : « le combat doit être poursuivi avec des rectificatifs nécessaires ».

A propos de la hiérarchie des sorciers et du degré dans la gradation, nous ne pouvons rien dire aux non-initiés ; ce n'est pas pour nous une attitude de protection de secret, mais c'est la pratique de la règle de la prudence qui conseille d'éviter les précipitations en matière d'acte moral. Ceci diffère de la notion de « faux-fuyant » dont fait usage le cher Jules Démagnon Kédé du grand séminaire Saint-Gall de Ouidah.

Savez-vous quelque chose sur le procès du curé satanique Grandier en France ? Ceci nous a révélé que la sorcellerie ne date pas d'aujourd'hui. Une lutte précipitée aggraverait la situation au lieu de la décrire.

Mon cher ami Jules, malgré tous les efforts que je me suis imposés pour vous excuser et vous comprendre à cause de votre formation, je ne parviens pas à accepter toutes les déclarations tapageuses, voire gravissimes, que vous avez faites au sujet de la « réalité Azé ». D'abord, levens un équivoco : je ne suis pas sûr que ce que vous appelez sorcellerie correspond exactement à ce qu'il est convenu d'appeler « Azé » dans nos réalités culturelles et religieuses. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'au terme des informations que nous livre le dictionnaire Larousse, la sorcellerie est « une opération magique du sorcier, une capacité de guérir ou de nuire propre à un individu au sein d'une société ». Il y a donc une remise au goût du jour et une correction de mentalité qui s'imposent aux intellectuels que vous et moi sommes, afin de ne plus prendre le vrai pour le faux et vice versa ou l'peu près pour le réel. Ceci dit, j'utiliserais tout le temps le concept « Azé » qui, à ce jour à ma connaissance, n'a pas encore son répondant dans la langue de Molière.

La réalité « Azé » telle que vous le décrivez si maladroitement bien n'est pas un fléau social. Il n'est pas non plus une grêve qui ronge notre société. Ces allégations sont la marque d'ignorance totale de ce que représente « Azé », chez nous. La réalité « Azé » ne s'est pas emparée de l'imaginaire collectif comme vous l'insinuez ; elle n'est pas un phénomène extérieur à la société. Elle est dans la société, explique celle-ci et participe à sa définition. Par sa dynamique, « Azé » rend compte de la vie et de la dynamique internes à toute société. C'est plutôt l'opinion publique qui, en bute à certaines difficultés le plus souvent inexplicables, se presse d'en trouver une justification ; elle se décharge tout naturellement sur « Azé » qui du coup devient le bouc émissaire sur qui il faut tout rejeter. Toute la littérature extérieure très souvent avilissante qui cherche à expliquer le phénomène et, peut-être aussi, le mystère qui l'entoure, favorisent cet état de chose.

Il urge donc de nous débarrasser de ce cercan extraverti et trop encombrant pour nous mettre dans la bonne position qui nous permet de mieux rendre compte de cette réalité fortement enracinée dans nos réalités. Telle que la situation se présente de nos jours, il est aisé de constater que le débat est biaisé avant même d'être enclenché. Ceci donnera tout naturellement lieu à de faux procès d'intention ou à de faux jugements. Une fois encore, votre formation ne vous permet pas de voir au-delà des schémas imposés et des connaissances inculquées pour comprendre vos propres réalités.

Vous parlez de malaise ou égard aux deux conclusions auxquelles je suis parvenu. Ce malaise à mon sens ne se justifie nullement.

D'abord, comment voulez-vous comprendre quelque chose sans vous mettre à l'école de ceux qui possèdent la connaissance de cette chose ? A moins d'user de vertus magiques ou de procédés mystérieux, dont seul vous seriez détenteur. On ne peut rien savoir sans être initié : même la science rationnelle suppose une initiation avant sa possession. S'il est vrai qu'il n'y a pas d'ascension sans guide, il est tout aussi vrai que dans ce domaine précisément, le meilleur guide ne peut être que le spécialiste. Vous avez dit que « Azé » est une confrérie ; pourquoi voulez-vous qu'elle était alors ses secrets au grand jour ? Depuis quand a-t-on vu ou entendu dire qu'une assemblée éotérique, par souci de transparence ou de je ne sais quoi, soit obligée d'exposer ses vérités cachées ?

Non, soyons sérieux ! Si on trouve normal que des organisations telles que la Franc-maçonnerie, la Rose-croix et autres ne soient pas ouvertes à toutes personnes, autrement dit gardent le secret, pourquoi alors trouver scandaleux que « Azé » ne soit pas une réalité secrète gardée jalousement ses vérités ? Serait-ce parce que les premiers sont des blancs et les derniers des noirs ? Je ne veux pas m'aventurer à répondre à ces questions quand bien même tout concourt à répondre par l'affirmative.

Vous parlez ensuite de malaise lorsque j'estime qu'il ne faut jamais mener une guerre ouverte contre les « Azé ». Je persiste et je signe que pour la quiétude sociale il faut se garder de se faire le vainqueur malheureux d'une guerre perdue d'avance. Il est souvent admis que « celui qui veut la paix prépare la guerre ». Je fais remarquer qu'on ne prépare pas la guerre pour toujours la faire ; on la prépare aussi pour l'éviter ou la contourner. Et lorsque je parle de ne pas mener une guerre ouverte, c'est toute une profondeur de sens que je donne au mot « ouvert ». Qu'on le veuille ou non, la réalité « Azé » est une confrérie, je dirai

même une armée bien organisée et fortement hiérarchisée. Pour la démanteler, il faut non seulement savoir ce que c'est, mais aussi « se lever de très bonne heure et bien ménager sa monture ».

L'appréciation qui réduirait le phénomène « Azé » à une cruauté nègre est une fausse et malheureuse vue de l'esprit. Elle témoigne par ailleurs du trop peu d'égard et de considération accordés à notre vécu quotidien fait d'aspects cultuels et religieux. Vous fastigiez en outre mon silence concluant ainsi à un mauvais service que je rendrais. Mon intention n'est pas de rendre service à qui que ce soit pour quelque motif que ce soit. Dans tous les cas, j'estime avoir assez dit et lorsqu'on aborde ce domaine très sensible on distingue tout naturellement le permis et le non permis comme dans toute organisation éotérique.

Il existe une contradiction interne dans votre propre logique qui vous amène à prendre l'épiphénomène pour le noumène. Les pseudo manifestations extérieures de « Azé » constituent pas le « Azé » dans sa réalité intrinsèque. Pour le saisir, il faut aller à sa source et rien qu'à sa source. Je fais remarquer en plus qu'il n'y a pas de commune mesure entre « vodoun » et « Azé » d'une part et « vodoun » et « Azé » d'autre part. Même la logique cartésienne rationnelle voudrait qu'on associe « vodoun » et « Azé » d'une part, et « vodoun » et « Azé » de l'autre. Je n'ai pas la prétention de protéger leur secret comme vous le dites : je n'en ai ni l'autorité, ni la compétence. Et puisqu'il y a secret, il n'y a que les gardiens de ce dernier qui puissent, mieux que qui que, protéger et, mieux que qui que, quiconque, en parler.

Tout ce qui viendrait d'ailleurs serait absolument superfétatoire. Votre indignation n'a d'égal que votre mépris et votre refus délibéré de savoir. Pourquoi chercher à voir dans tout malheur ou phénomène fâcheux l'œuvre des Azé ?

Je crois humblement que l'une des tâches urgentes à faire est de démythifier nos mentalités en procédant à leur toilette minutieuse des différents préjugés qu'elles ont acquis à travers le temps et l'espace ainsi qu'à travers l'éducation et la formation. Ceci permettra de mettre en évidence et de comprendre le rôle régulateur qu'ont joué, que jouent et que joueront les Azé dans toute société. A cela nous éviterons de chercher à savoir les frontières qui existent entre « vodoun » et « Azé » alors même que celles de Dieu relèvent de mystère.

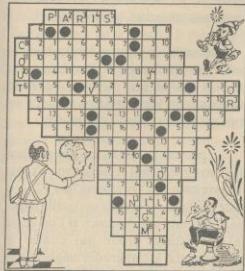
Dah Lokonon Bodhou Ghémoukpo
Professeur de Psychologie
Chef de Département de Philosophie,
Sociologie et Anthropologie
FLASH, (U.N.B)
B.P. 06-639 Cotonou

UN PEU DE DISTRACTION

GRILLE D'AFRIQUE À DÉCODER

Dans la grille ci-dessous, les lettres ont été remplacées par des chiffres. Un même chiffre représente toujours la même lettre.

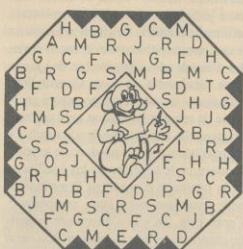
En vue de faciliter les recherches, quelques lettres décodées sont déjà inscrites dans la grille.



(Réponse en page 12)

OCTOGONE DES ANIMAUX

Dans la grille ci-dessous se dissimule un animal. Pour le découvrir, rayez toutes les lettres qui sont inscrites 8 fois dans la grille, puis repérez une à une horizontalement dans un ordre logique, les 8 lettres constituant le mot-clé.



(Réponse en page 12)

JEU DES 7 ERREURS



(Réponse en page 12)

BONNE SANTÉ...

VITAMINE D : POUR AVOIR DES OS SOLIDES ET DES DENTS IMPECCABLES

La vitamine D joue un rôle essentiel dans les défenses immunitaires et la résistance au stress et participe à la régulation du rythme cardiaque. Mais c'est avant tout la vitamine de la croissance, des os et des dents. En effet, elle est nécessaire à l'absorption du calcium et à sa fixation, notamment sur les os.

Cette vitamine est particulièrement indispensable durant les premières années de la vie, lorsque la croissance est très rapide. Les aliments les plus riches en vitamine D sont l'huile de foie de morue, les poissons gras (thon, maquereau, sardines), le jaune d'œuf, le foie, le beurre et la lait entier.

Le risque de carence est plus élevé chez les personnes âgées et les enfants qui ne sont pas suffisamment exposés au soleil, mais aussi chez les gros buveurs, les personnes atteintes d'une insuffisance rénale chronique, d'une insuffisance hépatique ou d'une hypothyroïdie. En outre, il existe des médicaments (certains anticonvulsivants — barbituriques, hydantoïnes —, laxatifs à base d'huile minérale, antituberculeux comme la rifampicine) qui inhibent l'absorption intestinale de la vitamine D.

La carence en vitamine D provoque notamment une décalcification osseuse à l'origine d'un rachitisme chez l'enfant et d'une maladie appelée ostéomalacie chez l'adulte. Elle se traduit essentiellement par des déformations osseuses, une faiblesse musculaire, des crises de téanie et des troubles biologiques : augmentation des taux sanguins de parathormone et de phosphatases alcalines, baisse du taux sanguin de phosphore et de calcium.

Présente en quantités trop faibles dans l'alimentation, la vitamine D doit être donnée sous forme de préparations médicamenteuses dès la naissance et au moins jusqu'à l'âge de 2 ans. Les femmes enceintes qui présentent une carence en vitamine D doivent elles aussi bénéficier d'un supplément de vitamine D durant la seconde moitié ou le dernier trimestre de la grossesse.

Mais attention aux surdosages, car l'administration de doses excessives de vitamine D peut entraîner une intoxication : maux de tête, manque d'appétit, vomissements, déshydratation, calcification des organes (reins, cœur, poumons, vaisseaux sanguins) ; en outre, chez la femme enceinte, une hypervitaminose entraîne parfois des malformations fœtales.

Elisabeth Lequeret

FAÇONS DE PARLER

DES MOTS ET TOUTE LEUR SUITE

Avec le mot naturel

Enfant naturel : dans le sens de produits de la nature, tous les enfants sont évidemment naturels. Mais cette qualification de "naturel" a pris le sens de bâtarde. En d'autres termes, un enfant naturel est un enfant né de parents non mariés légitimement et cela depuis le XV^e siècle.

As naturel : sans affection, avec exactitude.

Chassez le naturel, il revient au galop : une locution proverbiale qui signifie qu'il est impossible de se débarrasser totalement de ses tendances naturelles. Au premier siècle avant Jésus Christ, le poète latin Horace disait déjà : "Chassez le naturel avec une fourche, il reviendra toujours en courant."

POUR BIEN PARLER

Si les vaches et les bovidés en général, logent dans une étable, les chevaux, les ânes et les mulets logent dans une écurie.

Une nuance de langage, à respecter par les amateurs du "bon parler".

DES MOTS QUI SE RESSEMBLENT

Capter et capturer

Ces deux verbes ont deux sens assez voisins mais deux sens différents pour les amateurs de bon langage.

Capturer c'est s'emparer d'un être vivant ou d'une chose, mais d'une chose mobile. Ainsi, on ne peut pas dire : capturer une montagne mais on peut capturer un navire.

Il ne faut pas confondre le verbe capturer avec le verbe capter qui signifie "recueillir" : on capte une source.

Les géographes emploient parfois le verbe capturer au sens de "détourner".

Capturer les eaux d'une rivière au profit d'une autre rivière.

Quant au verbe capter, il a parfois le sens défavorable de "chercher à obtenir quelque chose par des moyens pas très honnêtes".

On dit par exemple : **capturer les suffrages de quelqu'un** au cours d'une élection.

POUR BIEN PARLER

Ne dites pas : "Je me suis très amusé" ... mais Je me suis beaucoup amusé.

Autre expression fautive mais assez courante : "Tant qu'à lui ...

Une expression qu'il faut s'empêtrer de remplacer par : Quant à lui ...

DES MOTS ET DES FAUTES

Les verbes falloir et valoir

Deux verbes parfois employés l'un pour l'autre. Une faute de langage à ne pas commettre.

En effet, le verbe falloir exprime une idée de nécessité. Le verbe valoir, une idée de valeur.

Le verbe falloir ne peut donc pas s'employer avec l'adverbe "mieux" qui signifie "meilleur".

Dire : il vaut mieux, c'est correct. "il faut mieux", ça ne l'est pas.

On pourra dire par exemple : Il vaut mieux être en bonne santé que malade, et

pour éloigner la maladie il faut une bonne hygiène de vie.

Il y a deux idées, celle d'un avantage : la santé ; celle d'une obligation : l'hygiène. D'où l'emploi justifié des deux verbes : valoir et falloir.

LE MOT JUSTE

L'académie française nous le rappelle : il ne faut pas employer le mot **conséquent** dans le sens d'important.

Le contraire de conséquent c'est inconscient.

L'adjectif **conséquent** signifie en réalité : qui raisonne et agit avec logique.

POUR BIEN PARLER

Aucune idée d'importance là-dedans... ne par employer donc les deux mots, conséquent et important, l'un pour l'autre.

POUR BIEN PARLER

Magnificence et munificence, deux mots aux résonances semblables, mais deux mots aux sens différents.

La magnificence c'est la qualité de ce qui est magnifique, somptueux.

On peut recevoir avec magnificence.

À ne pas confondre donc avec munificence, une vertu qui porte aux grandes libéralités. Un homme munificent est très généreux.

Et pour recevoir avec magnificence, il faut sans doute être munificent.

JEU DE MOTS

C'est tantôt unique, tantôt divisible par deux, tantôt double.

Trois homonymes à trouver.

Réponse : Le père (PÈRE), père de famille, unique pour chacun d'entre nous.

Divisible par deux : un nombre pair (PAIR).

Double : une paire (PAIRE), une paire d'objets.

* *

En trois lettres dans un sens, c'est une possession dans l'autre sens, et toujours en trois lettres c'est l'identité.

Deux mots à trouver

Réponse : Possession : Mon (MON), adjectif possessif.

Identité : Nom (NOM), le nom de quelqu'un... son identité.

* *

Une épigramme, est-ce :

— une inscription sur un édifice ?
— une inscription sur un tombeau ?
— une pièce de vers satirique ?

Réponse : Une épigramme est une petite pièce de vers se terminant généralement par un trait satirique.

À ne pas confondre avec :

— épitaphe, inscription sur un tombeau.
— épigraphe : inscription sur un édifice.

PROPOS ICONOCLASTES SUR L'INSTITUTION JUDICIAIRE

Six ans déjà que la Constitution a été votée. Six ans d'attente, six ans que les tourments de l'institution judiciaire continuent dans le mépris et l'indifférence collectifs. C'est un manque de volonté. Mais c'est aussi notre incapacité qui s'étale au grand jour. Honteusement, car l'honneur devrait au moins, dans notre inconscience, nous tenir lieu de principe.

On a bien parlé de statut de la magistrature, mais le projet de loi «dort» dans les tiroirs de l'Assemblée nationale. S'il s'était agi des indemnités parlementaires, nul doute qu'il n'en serait pas ainsi.

On a bien parlé de réforme des lois et de codification. Mais ce sont là des intentions aujourd'hui laissées pour compte sur la longue liste trentaine des bonnes intentions. Faudra-t-il au peuple payer les 20% pour avoir droit à des textes non coloniaux?

Il y a bien eu ce regrettable incident des affectations abusives de magistrats l'année dernière. L'on prétendait lutter contre la corruption. Un pavé dans la mare plutôt. Mais nul n'a, à notre connaissance, levé le petit doigt de protestation. Ni le syndicat ni la presse si pétulante.

Il y a encore ce projet de réhabilitation des tribunaux, palais de Justice et autres pénitenciers. C'est la coopération qui finance. Quand il faut cependant organiser la francophonie, remplir la bourse secrète avant les élections, l'impossible est fait même au prix d'une fronde parlementaire. En fait l'institution judiciaire n'a pas plus d'importance que les enjoliveurs des 505 officielles. Elle est là pour faire joli et parce qu'elle doit être là. Pour accréder la tromperie. Elle n'y est pas pour l'État de droit. Du moins n'en-a-t-on pas conscience. Ni le peuple qui se satisfait périodiquement d'une chronique judiciaire mutilante, ni nos dirigeants, nos représentants apathiques à l'égard de tout sauf du gain et de la luxure, ni même le constituant qui, à bien des égards, semble avoir laissé, au grand dam de la Constitution dans sa construction, des vices rédhibitoires.

L'OMBRAGEUSE COUR CONSTITUTIONNELLE

L'institution judiciaire (cela est de son essence et la loi lui en fait obligation) a la charge de défendre les libertés et de garantir les droits de l'homme, qu'ils soient subjectifs ou naturels. La Constitution, un peu légèrement, donc concurremment à une institution distincte de l'institution judiciaire classique, compétence pour statuer «plus généralement sur les violations des droits de la personne humaine» (art 121 § 2 in fine). La Cour Constitutionnelle, puisque c'est d'elle qu'il s'agit, peut être saisie dans ce cadre par voie directe et tiendrait alors une instance autonome, voire indépendante de tout ce qui peut se passer dans le cadre de l'affaire judiciaire. La Constitution oppose ainsi ce qu'elle nomme le Pouvoir Judiciaire, c'est-à-dire la plus haute juridiction de l'État en matière administrative, judiciaire et des comptes de l'État (art 131 § 1), la Cour

Suprême (bien nommée) et les Cours et Tribunaux réunis par son autorité (art 125 § 2 de la Constitution) à la plus haute juridiction de l'État en matière constitutionnelle (art 114) dont elle précise par ailleurs (art 124 § 3) que les décisions «s'imposent aux pouvoirs publics et à toutes les autorités civiles, militaires et jurisdictionnelles». Elle les oppose, les met en compétition avec des armes différentes.

L'institution judiciaire est obligatoirement soumise à la loi (art 126 § 2 de la Constitution). La Cour Constitutionnelle ne peut statuer que sur la conformité des normes à la Constitution, sur la constitutionnalité des lois et conventions. Or dans la hiérarchie des normes, la Constitution est supérieure à la loi. La démarche normale serait donc de rechercher la violation de la loi avant d'apprécier sa conformité à la Constitution, ce que ne fait pas l'article 121 § 2 puisque, par le biais de la saisine directe et, de cette sorte, de référé Droits de l'Homme, il permet de sauter, de contourner le niveau législatif, le niveau judiciaire. L'affaire Kouandéti de mars dernier en est la belle illustration. Ainsi il y a non seulement des risques de décisions contradictoires, de défaillance des voies judiciaires normales, de conflits de compétence, mais aussi un préjudice à l'autorité de la loi, au crédit des institutions tant judiciaires, législatives, qu'exécutives. Où c'est la consécration d'un manque de confiance évident dans l'institution judiciaire que l'on tiendrait pour insuffisamment compétente pour régler promptement, légalement et efficacement les questions tenant aux droits des personnes alors qu'elle en est au quotidien la gardienne et qu'il faut pour décrisper ses échecs que l'on lui ait donné les moyens de ce que l'on attend d'elle, ou c'est une suspicion à l'encontre du législateur et de l'exécutif alors que l'article 121 prévoit que la Cour Constitutionnelle se prononce d'office sur la constitutionnalité des lois et de tout texte réglementaire (sic !) censés porter atteinte aux droits fondamentaux de la personne humaine. Mais peut-être, est-ce, ce qui est tout aussi probable, le désir de perfectionnement dans ses excès hérétiques, ou tout simplement une erreur d'inattention qu'il faut s'empêtrer de corriger. L'on a le choix. Il reste que la compétence des Juges judiciaires est mise sur la sellette et que subtilement, mais dangereusement, semble s'ériger «un quatrième degré» de juridiction qui condamne la Cour Suprême à être moins une cour de cassation qu'une juridiction de 3ème degré. Non seulement tout cela contredit les articles 125 et 131 de la Constitution, mais par cette voie est ouverte à la Cour Constitutionnelle, la possibilité, — après la problématique intervention de ses membres dans la Haute Cour de Justice —, d'une immixion séduisante mais hérétique dans l'exercice du pouvoir judiciaire stricto sensu. Notamment, la Cour Constitutionnelle risque de connaître tel un «juge judiciaire» d'une part, d'un contentieux administratif, celui des décisions concernant certaines libertés publiques, celui des décisions disciplinaires et, d'autre part, d'un contentieux pénal, celui des actes judiciaires restrictifs ou privatifs de liberté ou de droits, celui des mesures d'exécution de cette peine de déchéance civile ou des droits civils, tolérée dans la loi 94-

013 réformant le code électoral (art 86 et 88) alors qu'elle a été sanctionnée par la même Cour Constitutionnelle dans sa décision DCC 04-93 relative à la Haute Cour de Justice. Le risque de déséquilibre n'est pas loin car la Cour Constitutionnelle conçoit comme un département entre les pouvoirs, deviendra, nolens volens, de facto, l'autorité judiciaire suprême. Cela renforcera un temps le crédit de l'institution judiciaire et assurera sa préminence. L'on en craindra d'autant plus l'hégémonie des juges. Mais rapidement, la Cour Constitutionnelle risque de se trouver encerclée, incapable de remplir sa mission avec célérité. En gros, elle sera victime de son succès. À brève échéance, on risque donc de se poser la question de la pérennité des équilibres, de la pérennité d'une Cour Constitutionnelle avec une aussi large compétence. Contre cela, il n'y a qu'un remède : remettre chacun à sa place. *De minimis non curat praetor (le juge ne s'occupe point de vétilles) dit l'adage.* La compétence de la Cour Constitutionnelle devrait être limitée — au-delà des attributions particulières — au contrôle de la constitutionnalité des normes légales. Le contrôle de la légalité des actes réglementaires, des actes individuels (administratifs ou judiciaires) relèvera entièrement du pouvoir judiciaire, l'exception d'inconstitutionnalité permettant, dans ce cadre, tout autant la garantie des droits. Au mieux, une procédure de référé protection des droits de l'homme pourrait être inventée auprès des cours et tribunaux. Avec la saisine directe pour le contrôle de conformité des normes à la Constitution et le devoir de désobéissance de l'article 19 § 2 de la Constitution, le justiciable et l'administré seront bien protégés. Le pouvoir judiciaire risquerait moins les tendances justiciaires ou législatives (ex art 5 DCC 04-93) de la Cour Constitutionnelle même si pour ce risque zéro, il doit être corrélativement crédibilisé.

UN POUVOIR JUDICIAIRE PLUS CRÉDIBLE

Créabiliser l'institution judiciaire. Il y a presque une honte à le dire. Se voulant l'incarnation d'une vertu sociale majeure, la Justice, l'institution judiciaire n'est pas au nombre des institutions qui étaient leurs problèmes au grand jour. Le devoir de réserve des magistrats contribue à cacher honteusement des malaises, des dysfonctionnements, des revendications que seuls les bruits de couloirs, les bavures peuvent permettre de porter au grand jour. Ils sont alors des scandales qui ternissent son image. De cela l'institution judiciaire béninoise souffre.

Elle souffre d'une pauvreté qui, si on ne s'y prend pas à présent, risque de justifier la corruption et les erreurs dont on l'accuse ou l'accuse et, avec elle, des entorses à l'État de droit.

Elle souffre d'un manque de personnel compétent, efficace et dévoué, de paix et de timidité, le régionalisme et les ambitions personnelles accentuant une situation déjà triste.

Elle souffre d'un archaïsme des structures de l'organisation judiciaire et des

grands textes (codes de procédures pénale et civile, code pénal, code civil).

Elle souffre de l'indifférence collective et d'un manque de confiance — la preuve en est la multiplication des actes de Justice privée — qui lui donne d'elle-même une image peu reluisante, peu tonifiante.

Elle souffre du manque d'autorité sur la police, de l'influence et l'ingérence du pouvoir exécutif qui, parce qu'il prétend lui donner une légitimité plus solide, s'arrogue sur elle un pouvoir exorbitant.

Le pouvoir judiciaire est indépendant du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif, proclame la Constitution (art 125). Il reste à le faire, à l'assurer car quelle duplicité serait cette indépendance si l'on laisse tel le système érodé qui confie le recrutement et la carrière des magistrats au pouvoir exécutif (article 129 de la Constitution et art 70 du Statut de la magistrature) et qui établit le Garde des Sceaux en supérieur hiérarchique des magistrats du parquet, lui laisse compétence pour administrer les magistrats. Quelle farce, si c'est le Président de la République, chef de l'exécutif qui garantit l'indépendance de la Justice (art 127 de la Constitution) et dirige en autorité le Conseil Supérieur de la Magistrature, chef de voûte de l'indépendance du pouvoir judiciaire tel que nos députés l'admettent sans trop chercher à en tirer les implications. On nous retrouvera bien imprudemment qu'il en est ainsi partout. On s'empêtrera de nous citer l'exemple de la France ou de nos anciennes Constitutions. Mais la Constitution française prévoit plutôt qu'un pouvoir judiciaire, une autorité judiciaire rabaisée, en diverses entourages, à un service public judiciaire. Nos Constitutions de 1959 à 1977 ont, sur ce plan, continué la leçon que l'on nous a apprise. Fallait-il le débiter encore en 1990 en accentuant ses hontes illogismes ?

La Constitution dessine un statut constitutionnel du Juge. Mais alors que cette précision dans la désignation présume l'existence d'une autre catégorie de magistrats, l'article 126 § 2 et § 3 passe cela sous silence. Ainsi, dans ce qui est dit, il y a ce qui n'est pas dit et dans ce qui n'est pas dit quelque chose qui n'est pas tolérable. Le ministère public n'existe pas dans notre Constitution et les magistrats du ministère public sont exclus du bénéfice de l'indépendance dans l'exercice de leur fonction. Or le rôle des magistrats du ministère public est essentiel dans la poursuite des crimes et délits et déterminant pour le travail des juges. L'actuel statut de la magistrature prévoit de plus que les magistrats du parquet sont soumis à l'autorité du Garde des Sceaux qui est corrélativement leur supérieur hiérarchique. La hiérarchie appelle cependant l'obéissance, la docilité, la subordination, toutes choses qui renforcent l'emprise d'un exécutif omniprésent dans un régime présidentiel. Comment veut-on comment peut-on réaliser l'indépendance de la Justice, ériger un pouvoir judiciaire indépendant du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif en cautionnant une tradition de docilité qui a tant nui à l'indépendance fonctionnelle, intellectuelle des magistrats et tout bonnement à la Justice ?

fait l'article 126 de l'actuelle Constitution est la reprise de l'article 79 § 2 de la Constitution de 1968, de l'article 59 § 1 de la Constitution de 1960. Mais en 1968 comme en 1960 on parlait d'autorité judiciaire. De sorte que l'article 126 § 2 est, dans le présent contexte, déplacé et contraire aux intentions exprimées en tête du titre VI de la Constitution.

Dans notre Constitution de même, le Président de la République garantit encore l'indépendance de la Justice. Il paraît cependant logique, qu'en présence d'une Cour Constitutionnelle «organe régulateur du fonctionnement des institutions» (article 114 de la Constitution) le pouvoir judiciaire indépendant n'a pas besoin de la garantie du Président de la République. Cette garantie n'est souhaitable que pour l'exécution des décisions de Justice, de sorte que l'article 127 aurait été plus utile s'il avait été ainsi rédigé : «le Président de la République est garanti de l'exécution des décisions de Justice». Mais non ! l'on s'est contenté de reprendre l'article 80 de la Constitution du 08 avril 1968 (corrigé par l'article 78 du même texte) qui sans originalité trichait sur la Constitution française du 4 octobre 1958. Le titre VI de notre Constitution actuelle, dans 95% de ses dispositions, se livre à cet exercice ambigu, périlleux et illusoire. Tel galimatias laisse l'impression de manque d'harmonie que suscite la vue d'un mur de briques entreposées pèle-mêle les unes sur les autres. Plutôt que des règles générales, ces articles (125 et s.) sont la base fragile d'un édifice menaçant ruine. Il semble, malheureusement, que seul le désastre de cette ruine fera réaliser l'ampleur de la dérépitude de la justice, la fribolité du pouvoir judiciaire. De fait il sera trop tard.

La nouvelle règle de réflexion devrait s'énoncer en deux principes :

- suppression de la tutelle du pouvoir exécutif ;
- non immixtion du politique dans le pouvoir judiciaire.

Il faut aujourd'hui des états généraux de l'institution judiciaire. L'occupant du ministère sis «carrefour des trois banques» doit réfléchir à un plan quinquennal, créer des commissions d'étude. Il faut bouger, agir, réformer, innover. Dans ce sens, il nous semble à la fois urgent de voter une loi sur le Conseil supérieur de la magistrature et prudent de se donner un petit moment de réflexion :

* Urgent pour garantir l'indépendance de l'institution judiciaire qui continue d'être mise à mal, la préserver des règlements de compte et enfin ôter aux magistrats un prétexte trop facile de passivité sinon de lâcheté. Mais ne peut-on pas amender certaines dispositions de l'actuel statut, gommer les dysfonctionnements les plus criards ? Cela permettrait en tout cas de prendre le temps de réfléchir sur l'institution judiciaire, ce qui est sage à l'aube du nouveau millénaire.

* Il est en effet prudent de mener cette réflexion car la loi sur le Conseil Supérieur de la Magistrature en ce qu'elle est la reprise d'un système suranné révèle

vite ses insuffisances et ses farces. Et puis le débat n'est, semble-t-il, pas clos (mais a-t-il commencé ?) sur les attributions, la composition, la place et la nature de ce Conseil. Quelques mots sur ce point.

L'article 128 de la Constitution dispose que la composition, les attributions, l'organisation du Conseil Supérieur de la Magistrature sont fixées par une loi organique. Mais les articles 128 § 1, 129, 130 qui reprennent grossièrement les dispositions de l'éternel projet de loi relatif au CSM font le tour de ce que l'on attend d'elle. Elle statue comme conseil de discipline de tous les magistrats ; elle étudie les dossiers de grâce et les transmet avec avis motivé au Président de la République. Elle donne un avis (que l'on ne sait ni conforme ou simplement consultatif) pour les nominations de magistrats. Mais l'on aurait pu se montrer plus inventif ou innovateur. Certes cela fera du bruit dans Landernau, mais l'on pourra laisser l'administration des cours et tribunaux au CSM, décharger ainsi les présidents de juridiction et le Garde des Sceaux. Le Conseil pourrait faire des propositions pour l'organisation des cours et tribunaux. Il pourrait être habilité à recevoir plaintes et dénonciations relatives au fonctionnement des tribunaux. Il serait souhaitable qu'il décide le recrutement des magistrats et assure la formation des auditeurs de justice. Enfin, autorité collégiale, pourquoi ne déciderait-elle pas plutôt que le Président de la République, les nominations et affectations. C'est tout cela que semble entraîner l'intitulé magique du titre VI de la Constitution. Il faut à ce propos regretter que la Constitution n'ait pas sacrifié un paragraphe particulier au Conseil Supérieur de la Magistrature. Mais cela, comme le disait Kipling, c'est une autre histoire.

Quant à la nature de ce Conseil et à sa place, elles dépendent de ses attributions au regard desquelles sera de même fixée sa composition. Peut-être faut-il penser à en faire un *gouvernement de la Justice*, autorité administrative financière et disciplinaire et non plus seulement l'organe d'assistance qu'y voyait l'ancien Président de la Cour suprême M. Frédéric Houndéton. Cela garantirait l'indépendance de la Justice en retirant au Garde des Sceaux cette compétence qui lui permet (et à travers lui le gouvernement, le cercle des amis) de peser sur le cours de la Justice. En fait il faut regretter l'absence de débats enrichissants sur ces points et ce choix qui, à bien des égards, semble un énêttement fatal, un sacrifice trop rapide de toutes les solutions envisageables. Il convient en effet de savoir ce que l'on peut choisir avant d'accepter de renoncer, c'est cela la prudence, la sagesse et la démarche, semble-t-il, conseillée à celui qui veut aller vite mais sûrement.

Un peuple amorphe, une institution judiciaire en déliquescence, minée par le régionalisme et les querelles, et humiliée par des politiques paresseux, peu courageux et peu conséquents, trente-six ans après l'indépendance, il n'y a vraiment aucun sursaut d'orgueil, de fierté ni d'honnêteté sous le soleil béninois où l'attente et la déception deviennent des tristes habitudes.

André Aimabou

IL EST TEMPS DE METTRE FIN À LA DÉSILLUSION !

Au journaliste qui l'interrogeait, à son retour d'Abuja, sur la flambée des prix, le Président Mathieu Kérékou, dans un style qui lui est bien propre, a décliné toute responsabilité en mettant en cause la Chambre de Commerce, le Conseil économique et social. Propos surprenants et qui surprennent en effet venant du Chef du gouvernement. Comment le Chef du pouvoir exécutif peut-il aussi facilement évacuer un problème, tirer en quelque sorte son épingle du jeu, trouver des boucs émissaires, fuyant ainsi toute responsabilité ? Il est vrai que le Président de la République, Chef de l'Etat, fort de la Constitution peut se prévaloir d'une irresponsabilité politique, en cela qu'aucun pouvoir législatif ne peut lui demander compte de son action par une motion de censure qui le renverrait, encore que du fait de son serment, il est un irresponsable responsable, mais cela ne suffit pas pour dégager à si bon compte et accabler les autres. Non, Chef de gouvernement, chargé de conduire l'action gouvernementale, le Président Kérékou ne peut se dérober. Il est pleinement dans le coup, et doit prendre ses responsabilités. La Chambre de Commerce, le Conseil économique et social ne sont pas le gouvernement et n'ont pas reçu mandat d'agir aux lieux et place du gouvernement. Si nous assistons à une flambée des prix, le peuple a le devoir d'interroger le Chef de gouvernement et celui-ci doit trouver les moyens d'apporter une solution au problème posé.

Mais au fait, cette dérobade du Président n'est-elle pas l'expression de la paralysie dans laquelle il semble s'enfoncer de plus en plus ? A y regarder de près tout porteraient à croire que nous nous orientons lentement vers une paralysie du pouvoir, et pour plusieurs raisons.

En accusant la Chambre de Commerce et, certainement au-delà, d'autres institutions nationales ou internationales, en invoquant sinon l'impossibilité, du moins l'espèce d'incapacité où il est de prendre des mesures pour intervenir dans la fixation des prix, le Chef de l'Etat accuse visiblement le libéralisme imposé par les Institutions internationales et leurs séulateurs nationaux. Au nom du libéralisme, il faut laisser le marché fixer ses prix. Plus de contrôle. Sinon cela serait une hérésie sévèrement sanctionnée par les maîtres du PAS. On pouvait décréter les prix du temps du 1er « Kérékou » : on pouvait dénoncer les « commerçants verreux » ; cela n'est plus possible aujourd'hui. Il y a, aujourd'hui, plus puissant que le marxisme d'aujourd'hui.

Non, Monsieur le Président. Quand une doctrine philosophique ou économique instaure la tyrannie du profit, il faut la récuser et lui tordre le cou. Il n'y a d'idée, il n'y a de doctrine recevable que participant à l'épanouissement de l'homme. La changeante réalité humaine déborde tous les cadres rigides des doctrines et des idéologies. La vie de l'homme est un mouvement continu et elle échappe à tous les à priori doctrinaux. Monsieur le Président, qu'il vous souvienne qu'un jour de sabbat, Jésus passant à travers un champs de blé, arachâit des épis. Lui et ses disciples. Ce que voyant, les pharisiens recriminaient. Vous vous rappelez la réponse de Jésus :

« le sabbat a été fait pour l'homme et non l'homme pour le sabbat » (cf Mc 2, 23-27).

Oui la loi, la doctrine est faite pour l'homme et non le contraire. Alors loin du libéralisme aux effets pervers, et au nom de l'homme, il faut intervenir et rapidement pour arrêter la montée vénitienne des prix, intervenir en toute responsabilité et arrêter la tyrannie du profit savamment orchestrée.

Une seconde raison qui risque de conduire à la paralysie, c'est la pression trop grande des partis. Que le Président tienne compte des partis qui ont contribué à son succès, cela est normal. Qu'il cherche à réhabiliter l'action partisane, c'est heureux pour la santé démocratique du pays. Mais une chose est l'action partisane, autre chose l'action du gouvernement. Réhabiliter les partis pour qu'ils assurent leur rôle principal d'animation de la vie politique, d'encadrement des électeurs, cela relève d'une bonne gestion de la démocratie. Mais confier l'action gouvernementale aux partis est une dérive grave, car c'est l'incohérence qui va s'installer, c'est la surenchère, c'est l'instauration du régime des partis et il ne faut pas être nécessairement le général De Gaulle pour dénoncer le régime des partis. Le Président de la République est l'élu de la Nation, et non celui des partis. Il est responsable devant la Nation et non devant les partis. C'est lui et lui seul qui conduit la politique du gouvernement. C'est lui qui anime le gouvernement, qui lui donne une âme et donc son unité. C'est de lui que tout part et c'est à lui que tout revient. C'est en lui que se réalise la cohérence de l'action gouvernementale.

S'il en est ainsi, le Président doit remettre rapidement de l'ordre dans le cauchemar dont le gouvernement actuel semble donner l'image. Aucun ministère ne peut être la chasse gardée d'un parti. Aucun ministère ne peut être l'empire autonome où règne un chef de parti et ses partisans. Des administrateurs ont été formés pour être Préfets, Sous-Préfets. Qu'il ait à aler encombrer l'administration territoriale de militants incompétents et sans expérience, réditant ainsi les mêmes erreurs et les mêmes bêtises que le régime défunt ? Est-ce cela l'alternance ? Change-t-on de régime pour reprendre les mêmes pratiques ? Pense-t-on que ces placements de militants feront un seul converti pour le parti et un converti par conviction ? Si placer un militant pouvait faire gagner des élections, le Président Soglo ne les aurait pas perdues — À moins que ce ne soit déjà une organisation anticipée de la fraude qui se prépare — Mais alors où est le changement ?

Vraiment, il faut arrêter la dérive actuelle, c'est la tâche du Président. Il ne peut se dérober, car toute dérobade sera intolérable. Élou pour être maître à bord, un maître lucide et qui dirige avec beaucoup de discernement, le Président Kérékou ne peut pas être l'otage des partis. Cela, beaucoup de ses électeurs ne peuvent le tolérer, et ne le lui pardonneront pas.

Cent jours sont déjà passés sans actions significatives du gouvernement. Si non des nominations souvent inopportunnes

(Lire la suite à la page 12)

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

"HEUREUX LE PEUPLE DONT LE PASTEUR EST UN HOMME SAGE"

CÉLÉBRATION DES QUATRE-VINGTS ANS DE VIE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR CHRISTOPHE ADIMOU

Initialement prévue pour le 22 janvier 1996 et reportée en raison du décès du révérend père Vincent Adjanohoun, alors vicaire général de l'archidiocèse de Cotonou, la célébration du 80ème anniversaire de naissance de son Excellence Monseigneur Christophe Adimou, ancien vicaire général, premier évêque de Lokossa, Archevêque émérite de l'archidiocèse de Cotonou, s'est déroulée dans la joie et dans la piété à la cathédrale Notre-Dame de Miséricorde de Cotonou, le jeudi 25 juillet 1996. Une date qui, par ailleurs, coïncide avec le 28ème anniversaire épiscopal de l'heureux jubilaire.

Devenue trop petite pour la circonsistance en raison de l'importance et de la taille de l'événement, la cathédrale Notre-Dame de Miséricorde de Cotonou a accueilli plusieurs prêtres, religieux, religieuses, séminaristes, amis, parents, et plusieurs centaines de fidèles. De hautes personnalités ont aussi pris part à la célébration eucharistique de la circonstance. Il s'agit notamment de l'ancien Président de la République du Bénin, M. Emile Derlin Zinsou, du ministre de l'intérieur, de la sécurité et de l'administration territoriale, M. Théophile N'Da, d'anciens ministres, MM. Théodore Holo et Robert Tagnon.

Au début de l'Eucharistie présidée par le jubilaire qu'entouraient leurs Excelences Nos Seigneurs Isidore de Souza, Archevêque de Cotonou, Robert Sastre, Evêque de Lokossa, Antoine Ganyé, Evêque de Dassa-Zoumè, Paul Vieira, Evêque de Djougou et une trentaine de prêtres, lecture a été faite du message daté de Rome, le 23 juillet 1996, et adressé pour la circonstance par Son Eminence Bernardin Cardinal Gantin à son Excellence Monseigneur Isidore de Souza.

Le Cardinal y déclarait notamment :

« Les anciens romains disaient : 'Uno avulso, non deficit alter'.

« La mort inattendue du père Vincent Adjanohoun, vicaire général, qui nous avait tous plongés, en janvier dernier, dans la douleur à cause de cette grande perte parmi notre clergé, avait également supprimé du coup la célébration pourtant déjà très avancée des fêtes à Saint-Michel de Cotonou, en l'honneur de Mgr Christophe Adimou, ancien

Archevêque, ancien vicaire général et curé de la cathédrale, pour ses 80 ans.

« Tout fut donc remis à plus tard, mais non effacé. Le cœur n'oublie pas.

« Je suis heureux d'apprendre aujourd'hui, ayant un voyage de service en Europe du Nord, que la fidélité de l'affectionnée gratitude du diocèse et des amis de l'ancien pasteur du troupeau s'exprimera solennellement jeudi prochain, 25 juillet, en la date de sa fête patronale, saint Christophe.

« Porteurs du Christ, nous voulons l'être tous, dans une grande charité fraternelle. Remercier Dieu et remercier nos frères et sœurs qui nous ont fait du bien, c'est un devoir et un honneur.

« Je suis donc uni à vous, cher Monseigneur, de tout cœur, en cette heureuse circonstance, comme toujours, redissant à l'Épiscopat, au clergé et à tout le bon peuple de chez nous, ma solidarité; et aussi ma joie de voir que vous savez bien vous adapter aux vues et aux voies de la Providence : oui,

« 'Uno avulso, non deficit alter'.

« C'est-à-dire pour nous, que Dieu ouvre toujours une porte, même pour celui qui pense ne jamais trouver d'heureuses issues dans sa vie ».

Dans son homélie qui mérite d'être méditée et dont vous avez ci-après le texte intégral, Monseigneur Paul Vieira a fait la genèse du chemin parcouru par le pasteur et grand rassembleur émérite qu'est Monseigneur Adimou. Son sens aigu de responsabilité et sa sagesse ont été pour beaucoup dans la réussite de la noble mission que le Seigneur lui a confiée, sans oublier le rôle déterminant qu'il a joué pendant les

17 années délicates de notre aventure marxiste-léniniste. Et Monseigneur Paul Vieira de poursuivre : «*S'ions à quelque chose à reprocher à Mgr Adimou, ce n'est pas de trop aimer les pauvres, c'est de se laisser trop tromper par eux! Mais est-ce de votre faute si les gens sont malhonnêtes avec vous?*»

Prenant la parole à la fin de la célébration eucharistique, Monseigneur Christophe Adimou remerciera les uns et les autres

pour leur soutien moral et les efforts déployés pour la réussite de cet important événement. Il a, en outre, invité la communauté chrétienne à se préparer pour ne pas se faire surprendre par son dernier soupir car, a-t-il dit, vivre au-delà de 80 ans est une souffrance.

En signe de reconnaissance envers Mgr Adimou pour ses multiples services rendus à l'Église du Christ qui est au Bénin, les fidèles de nos neuf diocèses représentés par deux jeunes laïcs lui ont offert un cadeau symbolique. Et la communauté chrétienne de la cathédrale de Cotonou de donner à la plus grande salle de réunion du presbytère le nom du jubilaire. Ainsi et après la bénédiction de ladite salle par le jubilaire, elle est dénommée «Salle Mgr Christophe Adimou».

tion. Ce choix porté sur ma personne se veut déjà manifester l'esprit qui a dicté le projet et la réalisation de cette assemblée de prières, d'action de grâces et du souvenir.

«**SOUVENEZ-VOUS DES ANCIENS**» Tel est le tout premier conseil que le zélé Matthias, sentant sa mort prochaine, a consigné dans son testament pour ses enfants. La Conférence Épiscopale de notre pays, ce collège des anciens dans la foi que le Seigneur Lui-même s'est constitué au gré de sa libéralité et de sa liberté, avait pris date et rendez-vous pour le 22 janvier dernier afin d'entourer Monseigneur Christophe Adimou, l'ancien des anciens, président émérite de notre Conférence, pour le saluer et remercier avec lui le Seigneur à l'occasion de ses quatre-vingts ans accomplis le 12 janvier dernier.

Mais le Seigneur en avait disposé autrement de ce premier projet par le retour du père Vincent Adjanohoun à la maison du Père Céleste.

Mais avouons-le, frères et sœurs, que cette date du 25 juillet 1996, 28ème anniversaire épiscopal de Monseigneur Adimou, est aussi toute belle et toute adaptée à ce rendez-vous de la prière et de la gratitude.

Souffrez donc, Cher Monseigneur Adimou, que la Conférence Épiscopale du Bénin passe par la voix du plus jeune des Évêques aujourd'hui, c'est-à-dire par la voix de l'un de ceux à qui le devoir du souvenir incombe de façon plus pressante et plus large parce qu'ils sont débiteurs à tous !

Se souvenir des anciens c'est être avec eux, c'est partager leurs joies, c'est aussi vivre de leur acquis, de leurs leçons et essayer de porter plus haut et plus loin la flamme d'amour et du bien qu'ils ont allumée et entretenue.

Se souvenir des anciens c'est aussi les respecter dans leurs convictions profondes et leur permettre d'en vivre surtout quand ces dernières sont légitimes et s'enracinent dans l'amour et la crainte de Dieu,

Nous étions donc sûrs, Cher Monseigneur Adimou, que prier avec vous à l'occasion de vos quatre-vingts ans et aujourd'hui de vos 28 ans d'épiscopat sans tapages ni trompettes, mais dans la densité d'une Eucharistie, était la meilleure façon d'être



pour leur soutien moral et les efforts déployés pour la réussite de cet important événement. Il a, en outre, invité la communauté chrétienne à se préparer pour ne pas se faire surprendre par son dernier soupir car, a-t-il dit, vivre au-delà de 80 ans est une souffrance.

En signe de reconnaissance envers Mgr Adimou pour ses multiples services rendus à l'Église du Christ qui est au Bénin, les fidèles de nos neuf diocèses représentés par deux jeunes laïcs lui ont offert un cadeau symbolique. Et la communauté chrétienne de la cathédrale de Cotonou de donner à la plus grande salle de réunion du presbytère le nom du jubilaire. Ainsi et après la bénédiction de ladite salle par le jubilaire, elle est dénommée «Salle Mgr Christophe Adimou».

HOMÉLIE DE S. EXC. MGR PAUL KOUASSIVI VIEIRA, ÉVÊQUE DE DJOUGOU

Excellence, cher Mgr Adimou,
Chers confrères prêtres concélébrants,
Révérendes Sœurs,
Frères et Sœurs fidèles laïcs,

Qu'il ne vous semble point étrange, que ce soit moi, le bon petit dernier des Évêques, qui prenne la parole en cette célébra-



Vue partielle des fidèles, amis, parents... qui ont entouré l'heureux jubilaire.

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

avec vous, de vous manifester notre fidèle souvenir et le respect que nous avons pour votre personne, le Doyen des anciens que vous êtes pour nous. Cette célébration du souvenir aux pieds de Marie notre Mère, dans cette cathédrale qui fut et demeure la vôtre devient donc légitimement une fête de la gratitude envers le Seigneur.

Marie notre Mère ne nous apprend-elle pas à toujours tourner les yeux et le cœur d'abord vers le Seigneur. Source et Auteur de tout bien et surtout Maître de nos vies parce que Maître aussi du temps, Celui en qui nous avons le mouvement et l'être ? Le chant du Magnificat proposé à notre méditation en cette célébration rejoindra certainement les sentiments profonds du cœur de notre Archevêque émérite en ce jour.

L'écriture, il est vrai, affirme qu'atteindre l'âge de quatre-vingts ans est un exploit... Mais cet exploit est-il du ressort de l'homme ? Qui, demande le Christ, à force de préoccupations ou de prouesses de n'importe quel genre, peut ajouter une seule coude à sa vie ? Voilà pourquoi, en cette Eucharistie, nous avons voulu dire merci d'abord au Seigneur : dire merci au Seigneur avec notre Archevêque émérite pour ses 80 années de vie.

Mais il était également légitime que notre Merci-avec devienne aussi un Merci-pour, un merci au sujet de vous, Cher Monseigneur Adimou... car nous ne pouvons pas oublier que votre vie est une vie de prêtre, une vie d'Évêque c'est-à-dire de serviteur de l'Église et de l'humanité... Oui de vos quatre-vingts années de vie, le Seigneur a voulu que vous en consaciez plus de la moitié au service de l'Église de notre pays, autant dire dans un service de premier choix en faveur des hommes et des femmes de ce pays ! Votre histoire pour ceux et celles qui la connaissent ne fait que confirmer ce passage de la Lettre aux Hébreux choisi aussi pour la circonstance.

Il faut dire que le Seigneur vous voulait et vous voulait de façon tenace pour réussir, à l'issue du combat qu'il engagea avec vous, tel celui avec Jacob, à vous arracher à vos comptoirs de la Hôpital et vous conduire, malgré toutes les épreuves et les adversités, d'abord à la grâce sacerdotale, puis au service de toute une Église particulière comme premier Évêque de Lokossa et enfin comme troisième Archevêque de Cotonou.

C'est bien ce qui frappe tout interlocuteur quand il vous arrive de relater l'histoire de votre vie : c'est d'abord la puissance et l'amour gratuit, persévérant et

fidèle de Dieu que vous y relevez toujours « Nul ne s'arrogé à soi-même cet honneur, on y est appelé par Dieu ». Certes le Puisant a fait en notre Cher Père de grandes choses et nous reconnaissions qu'il les a faites pour nous, pour son Église, pour son peuple.

Tout est bien, dit-on, qui finit bien. Nous ne voulons pas avoir la mémoire courte et le cœur ingrat...

Qu'il nous suffise ici, d'évoquer, en cette célébration du souvenir pour justifier notre devoir d'action de grâces au sujet de notre Archevêque émérite, la grâce de son épiscopat au siège métropolitain de Cotonou en ces 17 années délicates de notre aventure marxiste-léniniste ! Une confession s'élève alors de nos cœurs : « Heureux le peuple dont le Pasteur est un homme sage, un homme qui médite sur la sagesse et qui raisonne avec intelligence... ».

Nous savons, Cher Monseigneur Adimou, que vous n'aimez pas les éloges qui semblent oublier que vous n'êtes pas parfait, ou que vous avez, comme chacun de nous, à solliciter la miséricorde et les grâces adjutantes de la part de Dieu et que vous avez aussi bien besoin, comme tout grand prêtre choisi du milieu de ses frères en humanité, d'offrir des sacrifices pour votre propre sanctification et salut. Nous le savons par expérience personnelle, tous nous sommes de « pauvres types » comme Jacques le Majeur que nous fêtons en ce jour, mais de pauvres types que le Seigneur purifie et élève ; nous sommes des humbles qu'il prend plaisir à grandir... Et c'est précisément ce qui fait notre action de grâce qui nous rassemble pour mes quatre-vingts ans et le reste, atteint pratiquement son sommet.

Il est donc légitime que nous remercions le Seigneur au cœur de cette Eucharistie pour toutes ses grâces que notre Père dans la foi a su accueillir et qu'il a laissé pénétrer, imprégner sa personne, son caractère et le fond de son cœur.

Le diocèse de Lokossa, votre premier diocèse, l'archidiocèse de Cotonou mais aussi tous les autres diocèses de notre pays peuvent aujourd'hui remercier le Seigneur pour votre solide clairvoyance, Cher Monseigneur Adimou, votre indéfectible patience, votre sens de relativisation des choses.

(Lire la suite à la page 10)

MOT DE REMERCIEMENT DE S. EXC.
MGR CHRISTOPHE ADIMOU

Chers Concœurs, Chers Frères et Sœurs en Christ,

Il y a exactement six mois (jour pour jour) nous conduissons à St-Gall sa dernière demeure, le très Cher Abbé Vincent Adjanohou rappelé à Dieu le vendredi 19 janvier dernier !

Dans le contexte précis de ce deuil foudroyant, aucune réjouissance humaine n'était alors concevable...

Il fallait renoncer à toute fête ou au moins retarder. A six mois de cet événement dououreux et sur proposition de Mgr l'Archevêque, j'ai accepté de reprendre le projet de la célébration de mes quatre-vingts ans à la Cathédrale Notre-Dame de Miséricorde de Cotonou à la date que m'indiquerai Mgr l'Archevêque et ses conseils.

Je les félicite et les remercie très cordialement d'avoir choisi le 25 juillet : fête de l'Apôtre Jacques le Majeur et de Saint Christophe... Il se trouve ainsi qu'aujourd'hui je célèbre en même temps mon Saint Patron et le 28ème anniversaire de mon ordination épiscopale, comme prémier Évêque de Lokossa !

Que le nom du Seigneur soit triplement bénit !

Àvec sa liturgie de la parole, ses chants, la célébration et le partage de l'Eucharistie, nous pouvons dire que la messe d'action de grâce qui nous rassemble pour mes quatre-vingts ans et le reste, atteint pratiquement son sommet.

Le succès de cette fête au niveau spirituel est le fruit de l'effort commun généralement investi par les uns et les autres pour que (comme dirait Jeanne d'Arc) « Messie Dieu soit Premier serv ! et bien servi !

Chers frères et sœurs en Christ, grand merci à vous tous, d'être venus nombreux à cette fête de famille ecclésiale, pour témoigner concrètement de la profondeur de notre fraternité chrétienne.

Autour de Mgr l'Archevêque, je vous prie de me remercier spécialement Mgr Paul Vlaisir qui a accepté très volontiers d'assurer l'honneur de cette messe.

Il va de soi qu'un regard particulier soit porté sur l'Abbé Ehuzu, le nouveau

Curé de cette Cathédrale: il fait tellement preuve de dévouement, d'attention au prochain et d'ingéniosité au sein d'une équipe de fidèles bien engagés et très avertis pour les questions d'organisation de fête.

Cher Abbé Ehuzu, au nom de nous tous, je vous exprime à vous et à toute votre équipe, notre profonde gratitude pour tout ce qui a été fait et si bien fait pour le succès de cette fête.

Maintenant, laissez-moi m'acquitter d'un autre devoir de gratitude; il est d'un niveau spécial. Il s'adresse à Mgr de Souza l'Archevêque de Cotonou, aux autres Évêques, aux prêtres, aux religieux et religieuses, aux fidèles de l'archidiocèse et spécialement à ceux d'ici, de Notre-Dame de Miséricorde. Soyez très profondément remerciés tous et chacun, pour l'extraordinaire mobilisation de prières, de célébrations eucharistiques qui ont marqué les obsèques du très cher Abbé Vincent Adjanohou.

Vraiment il fait bon de mourir parmi vous !

Les grâces et les bénéfices spirituels ainsi accumulés pour l'éternel repos d'un frère constituent aussi un bon placement pour chacun de vous, pour chacun de nous. Alors très fraternellement merci.

Et maintenant, anniversaire pour anniversaire, je termine en notant que l'essentiel est la fidélité à la vocation à laquelle Dieu nous a appelés et dont nous devons rendre compte dans la joie si, la grâce aidant, nous faisons tout ce qui dépend de nous pour accueillir l'Amour de Dieu ; et le Dieu d'Amour.

La vieillesse est un temps difficile de la vie humaine. A ce propos le pauliniste, dans la Bible, déclare qu'au-delà de quatre-vingts ans c'est « peine et misères » !

Soit ! Mais si l'épreuve et la croix sont assumées en union constante avec Jésus-Christ dans la foi, l'espérance et la charité chrétienne, nul doute que nous trouverons nous aussi, le joug du Christ facile à porter et son fardeau léger (Mt. 11, 29).

Alors prions intensément les uns pour les autres à cette importante intention.

Que Dieu vous bénisse tous !

Amen.

† C. Adimou



Coupe de ruban symbolique et visite de la salle « Monseigneur Christophe Adimou » par le jubilé sous la conduite du révérend père René-Marie Ehuzu, curé de la cathédrale.

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

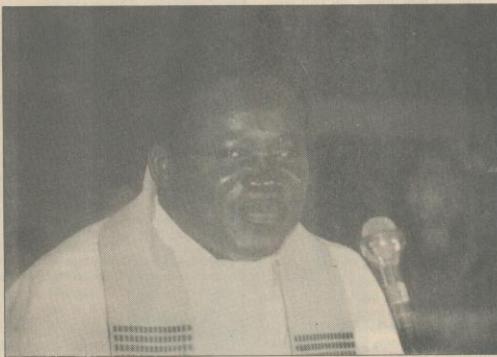
LA PAROISSE SAINT-MICHEL DE COTONOU FÊTE SON CURÉ : LE RÉVÉREND PÈRE PAUL GASPARD DAGNON

Samedi 29 juin 1996, jour de remerciement, de reconnaissance et d'action de grâce, c'est la fête des Apôtres Pierre et Paul. La célébration de cette solennité a revêtu, sur la paroisse Saint-Michel de Cotonou, un caractère singulier : son pasteur et curé, le révérend père Paul Gaspard Dagnon, célébrait son trente-troisième (33ème) anniversaire de vie sacerdotale. Son Excellence Monseigneur Paul K. Vieira, Évêque de Djougou, s'y associait pour son vingt-et-unième (21ème) anniversaire d'ordination sacerdotale. Tous deux n'ont-ils pas pour saint patron l'Apôtre Paul ? Ce fut donc fête en la paroisse Saint-Michel de Cotonou, fête en l'Église de Djougou, et aussi fête en l'Église de Bénin. Une manifestation de gratitude à l'égard du Tout-Puissant !

Déjà aux environs de 18 heures 30, les fidèles de la paroisse Saint-Michel de Cotonou étaient au rendez-vous. Parés de leurs plus beaux atours, ils attendaient patiemment le début de la célébration de l'événement du jour.

A 19 heures, une procession composée d'une dizaine de prêtres admirablement couronnée par les heureux du jour, le révérend père Paul Gaspard Dagnon et son Excellence Monseigneur Paul K. Vieira, partit du presbytère pour l'autel du Seigneur.

Au pied de la Table Sainte, comme pour situer la célébration de cette Eucharistie, Monseigneur Vieira prit la parole, rafraîchit la mémoire des fidèles présents par ses mots de reconnaissance, de fraternité, et d'amitié pour le révérend père Paul Gaspard Dagnon. Il leur exprima ensuite les sentiments qui l'animaient en ce



29 juin 1996 où il concélébrait avec le curé de la paroisse Saint-Michel de Cotonou l'Eucharistie marquant la fête des Apôtres Pierre et Paul et le 33ème anniversaire de son ordination sacerdotale.

Les trois (3) lectures de la circonstance exprimaient allégrement les sentiments de remerciement, de reconnaissance et d'action de grâce que manifestaient son Excellence Monseigneur Paul K. Vieira et le révérend père Paul Gaspard Dagnon. Il était revenu à Monseigneur Paul K. Vieira de prononcer l'homélie de la circonstance. Dès les premiers moments, il traça le curriculum vitae du révérend père Paul Gaspard Dagnon, son ancien professeur. Il continua en mettant en relief la mission de chacun des Apôtres Pierre et Paul : « Deux grands piliers de l'Église catholique, le premier s'adressant aux fils d'Israël, le second an-

nonçant la parole de Dieu aux gentils, c'est-à-dire aux païens. Ils représentent des figures assez proches l'une de l'autre mais distinctes. Pierre était un homme du terrain, tandis que Paul, un Juif lettré, cultivé, éduqué pouvait parler aux grands et seigneurs de son temps. Pourtant Pierre et Paul communiquaient tous deux ensemble. Pierre avait renié le Christ trois fois de suite et Paul l'avait farouchement persécuté. Mais ces deux hommes qui étaient moins que rien, deviennent aujourd'hui des héros pour l'Église du Christ ». Inspiré des paroles de l'Apôtre Paul, Mgr Vieira rappela aux nombreux fidèles de la paroisse Saint-Michel, leur devoir impératif de soutenir leur pasteur, le révérend père Paul Gaspard Dagnon. Il demanda au Seigneur d'accorder aux chrétiens de la paroisse Saint-Michel la grâce de demeurer fidèles dans l'unique foi de l'Église catholique fondée

sur les saints Apôtres Pierre et Paul et de maintenir dans leur cœur la préoccupation de la mission d'annoncer la Bonne Nouvelle. Pour terminer, Mgr Vieira laissa sur la conscience des uns et des autres cette question : « Que faisons-nous réellement pour que le nom de Jésus Christ soit entendu par ceux qui ne le connaissent pas encore ? » A la suite de cette interrogation, un lourd silence plana quelques instants sur toute l'assistance.

La messe terminée, la communauté paroissiale de Saint-Michel alla, dans une imposante procession, déposer des cierges allumés au sanctuaire marial pour exprimer, en compagnie des Apôtres Pierre et Paul, leur reconnaissance et leur hommage à la Vierge Marie, Mère du Sauveur.

La nuit semblait ignorer cette charmante et priante célébration sous les cordes musicales et vocales des choristes des chorales paroissiales Saint-Vincent de Paul et Sainte-Cécile, tous en habits d'apparat.

Est-il une fête sans partage de pain et de sel ? Les agapes devaient clôturer cette soirée et au cours desquelles les séminaristes de la paroisse et la chorale Saint-Vincent de Paul ont respectivement prononcé une allocution d'affection finale à l'endroit de leur Père-cure.

Daigne les saints Apôtres Pierre et Paul assister les deux heureux du jour, son Excellence Monseigneur Paul K. Vieira, Évêque de Djougou et le révérend père Paul Gaspard Dagnon, dans les tâches que Dieu leur a respectivement confiées.

Brice C. Ouinsou
Séminariste

HOMÉLIE DE S. EXC. MGR PAUL KOUASSIVI VIEIRA, ÉVÉQUE DE DJOUGOU

(Suite de la page 9)

ses secondaires qui vous faisait pratiquer la chère devise de notre autre ancêtre, Monseigneur Louis Parisot : « Unité dans les choses nécessaires, liberté dans les doutes et charité en tout ! Il ne pouvait pas en être autrement quand on connaît votre sens aigu du respect de la personne humaine, de toute personne humaine quels que soient son âge, son rang, sa classe, sa race, sa culture et ses convictions. On dirait même que le dénouement ou la pauvreté, la pétitesse ou la faiblesse d'un homme vous le rendaient encore plus cher et vous poussait à l'aimer encore plus. Les nombreux pauvres qui animaient hebdomadairement le marché du mercredi à l'archevêché n'attendaient pas votre mort pour en rendre témoignage. Avec eux, il nous plait ici, devant le Seigneur, de faire mentir l'adage qui dit que «seuls les morts ont toutes les vertus !» Il a certainement raison, celui qui disait : « si on a quelque chose à reprocher à Monseigneur Adimou, ce n'est pas de trop aimer les pauvres, c'est de laisser trop tromper par eux !» Mais est-ce de votre faute si les gens sont malhonnêtes avec vous ?

Mais quand on sait par ailleurs que ce respect et cet amour pour l'homme sont nourris par votre foi et votre confiance dans le Seigneur, on comprend que, comme

Marie notre Mère, vous Lui laissiez les mains libres et déposez en ses mains votre vie sans rechercher à vous faire justice, à vous préoccuper outre mesure du lendemain...

C'est ce sens profond de Dieu qui vous a toujours dicté l'obéissance à sa volonté, obéissance qui, pour vous, est également la première expression de votre amour pour l'Église, amour qui a toujours su refuser de troquer la certitude et la solidité d'une doctrine et d'une pratique multiséculaire contre le hasard des fantaisies et des modes...

Finalement, frères et sœurs, ce dont l'archidiocèse et tous les Évêques ont voulu remercier le Seigneur aujourd'hui ensemble avec Monseigneur Adimou et pour lui, c'est de la foi solide, indéfectible et rayonnante qui a animé ces quatre-vingts années de vie.

Nous rejoignons encore ainsi Matthias dans son conseil initial car s'il recommandait de se souvenir des anciens, c'est bien à cause de leur exemple et de l'exemple de leur vie. Nous rejoignons aussi Élisabeth bénissant Marie et bénissant en elle la femme qui a cru... Nous rejoignons Marie elle-même jubilant dans son Magnificat et rendant grâces pour ce que, à travers elle, le Seigneur fait pour toutes les générations.

Merci Cher Monseigneur Adimou, de continuer à nous donner cet exemple d'homme et de serviteur de la foi aussi longtemps que le Seigneur voudra : Il n'est pas à un exploit près !

Mais, chers frères et chères sœurs, notre merci au Seigneur et à l'Archevêque émérite aura encore plus de poids et leur sera plus agréable s'il nous engage et nous interpelle : non pas pour que nous nous engagions à vivre octogénaires aussi longtemps et aussi solides que Monseigneur Adimou — laisons-en le soin et l'exploit au Maître de nos vies — mais pour que nous fassions aussi de nos jours une vie de foi et de service humble à la place où Dieu nous voudra, de crainte de Dieu et de respect de l'homme, de l'amour de Dieu et l'amour du prochain, de serviteur de la vérité et de la liberté.

Que la grâce de cette Eucharistie et l'intercession de saint Jacques nous donnent de faire de notre vie, à la suite de notre Archevêque émérite, une recherche permanente de la volonté du Seigneur.

Amen !

Guy Dossou-Yovo et
Modeste Anihouanou

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

LA VISION DU PRÉSIDENT MATHIEU KÉRÉKOU POUR LE BÉNIN À L'HORIZON DE L'AN 2000

(Suite de la page 2)

l'Agence pour la Promotion des Initiatives de Base (AGEPIB), le CAMPUS-Bénin et le Programme de Restructuration de la Société Nationale d'Industrie des Corps Gras (SONICOG), nous pouvons chiffrer à sept mille cinq cents (7.500) le nombre d'emplois qui seront mis à la disposition de nos défrayés, diplômés sans emploi et autres demandeurs d'emploi.

Ces différents recrutements qui se chiffrent à onze virgule cinq (11.5) milliards de FCFA environ sont rendus possibles grâce au concours appréciable de nos partenaires au développement. C'est donc le lieu et le moment de leur adresser, au nom du Gouvernement et du peuple béninois nos sincères remerciements, tout en les exhortant à faire mieux en 1997.

Des instructions précises ont été données aux départements ministériels concernés pour que l'organisation des concours de recrutement ne souffrent d'aucune lenteur ni d'aucune défaillance à quelque niveau que ce soit.

C'est également dans le souci d'améliorer les conditions de vie et de travail de nos populations que mon Gouvernement a décidé de relever à deux cents (200) FCFA le kilo, le prix d'achat du coton aux producteurs, et de maintenir le prix des intrants à son niveau de la campagne 1995-1996.

C'est animé par ce même souci que le Conseil des Ministres a décidé, en sa séance du 19 juin, de revaloriser pour compter du 1er avril 1996, les pensions de vieillesse et d'invalidité servies par l'Office Béninois de Sécurité Sociale (OBSS) aux retraités et à leurs ayant droits.

Béninois,

Béninois,

Mes chers compatriotes,

C'est une évidence désormais reconnue et admise dans le monde qu'il ne peut y avoir de politique sociale rationnelle et de solution satisfaisante à la question cruciale de l'emploi qui ne soient soutenues par une économie productive et saine. C'est dire que les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre d'une politique sociale conforme aux attentes des populations ne peuvent provenir que d'une croissance économique forte et durable, et d'une meilleure allocation des ressources disponibles.

C'est pourquoi, nous devons poursuivre résolument l'assainissement des Finances publiques, améliorer les performances de l'administration fiscale, en la redynamisant et en fixant à un niveau réaliste les objectifs de nos centres de recouvrement. De même, nous devons apprendre à contenir la masse salariale dans les limites de 40% de nos recettes fiscales pour faire face aux dépenses de souveraineté et à la contribution de l'État à l'effort d'investissement.

L'objectif final étant de réaliser les grands équilibres macroéconomiques indispensables à la relance de l'économie nationale.

Il n'est un secret pour personne que l'agriculture qui est la base de la richesse du Bénin contribue pour près de 70% aux exportations, et fournit 70% des emplois. Le secteur rural occupe par conséquent une place prépondérante dans le développement de notre pays.

Dans ce domaine, tout en soutenant les performances de la filière coton, et en accentuant la relance de la filière palmier à huile par la promotion de la palmeraie villa-geoise, le Gouvernement entend initier, soutenir et encourager toutes les actions pouvant contribuer à la diversification de nos produits agricoles. Dans ce sens, des études de faisabilité sont en cours pour les filières anacarde, arachide, niébé, piment, maïs et pomme de terre.

Mes chers compatriotes,

La récente flambée anarchique des prix des denrées de grande consommation enregistrée sur nos marchés a mis non seulement en évidence les limites du droit d'intervention du Gouvernement, dans le contexte de l'économie libérale qui ne s'accorde pas d'un système de contrôle des prix, visant à juguler la spéculation et les hausses illicites et insupportables pour les consommateurs, mais aussi et surtout l'insuffisance de la production vivrière dans notre pays et des moyens de conservation de nos produits agricoles.

Cependant, le Gouvernement a pris des initiatives pour sensibiliser les producteurs sur la nécessité absolue de «coupler» désormais la culture du coton avec celle des produits vivriers, et pour constituer, par le canal de l'Office National pour la Sécurité Alimentaire (ONASA), un stock tampon de produits céréaliers dans les périodes de soudure.

Toutes ces mesures qui s'inscrivent dans le cadre de la lutte contre la vie chère sont renforcées par l'application d'un nouveau plan de contrôle routier qui mettra un terme aux tracasseries policières et aux rançonnements qui pénalisent les commerçants et les transporteurs. Elles sont également renforcées par le gel provisoire des autorisations d'exportation des produits vivriers et la réduction des faux frais.

Mais le Gouvernement est aussi conscient qu'une économie sans connaissance ou à faible croissance ne peut durablement créer des emplois. Il apparaît donc indispensable qu'un effort significatif soit fait pour soutenir le secteur privé dont la capacité de création d'emplois est plus importante que celle du secteur public.

Aussi le Gouvernement étudie-t-il actuellement avec les opérateurs économiques les modalités de mise en place effective d'un Fonds de Promotion Économique avec l'appui de nos partenaires au développement.

La volonté du Gouvernement de promouvoir le secteur privé et de le rendre plus efficace se traduit également par les dispositions en cours d'élaboration pour faciliter l'accomplissement des formalités de création d'entreprises et pour gérer un portefeuille de projets d'investissements.

Dans le même temps, le Gouvernement accorde une attention soutenue à la réalisation des grands travaux d'infrastructures.

Tous les chantiers entamés se poursuivent. Les travaux d'assainissement et de pavage des més de Cotonou et de Porto-Novo ont repris et seront étendus.

De manière spécifique, dans ce même cadre, j'ai expressément instruit le Premier Ministre, à l'effet d'élaborer un Programme

Spécial de Réhabilitation de la ville de Porto-Novo, dont la mise en œuvre méthodique et planifiée doit permettre à cette ville de recouvrer progressivement la plénitude du statut de Capitale que lui confère la Constitution de notre pays.

Au total, le Gouvernement s'est attaché, sans tambour ni trompette, à la réalisation des tâches prioritaires qui sont la consolidation du processus démocratique, la lutte contre le chômage, et la relance de l'économie.

Pour que ces tâches soient menées à bien avec la diligence requise, il est indispensable qu'elles bénéficient d'un cadre institutionnel incitatif, c'est-à-dire des services publics efficaces, débarrassés du laxisme et des pesanteurs bureaucratiques.

Cette exigence a amené le Gouvernement à entreprendre la mise à jour de la situation administrative des Agents Permanents de l'État, pour une meilleure gestion des effectifs, la conférence d'un fichier unique de ces agents, l'élaboration d'une nouvelle politique salariale fondée sur le mérite, la performance et la motivation. Le Statut Général des Agents Permanents de l'État, le Code des Pensions Civiles et Militaires de Retraite et les divers statuts particuliers seront revisés.

En outre, il était temps, après six années de processus démocratique, que soient mises en place les structures décentralisées de nos collectivités territoriales, pour permettre à nos populations de participer effectivement à la gestion de leurs propres affaires, à travers leurs élus locaux. Cette réforme est la manifestation logique de notre volonté d'édifier un État de droit, et de promouvoir une véritable culture démocratique à la base. C'est pourquoi le Gouvernement a adopté et transmis à l'Assemblée Nationale cinq (5) projets de loi à savoir :

- un projet de loi d'orientation, portant organisation de l'administration territoriale ;
- un projet de loi portant régime électoral communal et municipal ;
- un projet de loi portant organisation des communes ;
- un projet de loi portant régime financier des communes ;
- un projet de loi portant organisation des communes à statut particulier.

Mes chers compatriotes,

Aussi claire que soit la vision du Gouvernement, et aussi forte que soit sa détermination à la traduire dans les faits, il m'est apparu utile d'inviter les représentants des Forces Vives de la Nation à travers les opérateurs économiques, les syndicats de travailleurs, les organisations de paysans, les artisans, les éleveurs, les pêcheurs, les associations de femmes et de jeunes, les organisations non gouvernementales, les institutions démocratiques, les confessions religieuses, les chefs traditionnels, les communautés béninoises à l'étranger ainsi que les partenaires au développement de notre pays, pour faire une analyse critique et approfondie de la nature et du volume des ressources naturelles, humaines et financières dont dispose notre pays, le Bénin, pour la réalisation de nos objectifs de développement.

Tels sont le but et la finalité de la Conférence Économique Nationale que j'ai

décidé de convoquer, et qui n'est que l'un des aspects de la pédagogie de concertation que j'ai moi-même apprise à la tête de ce pays, et qui exige un dialogue responsable et constructif entre les différents acteurs de la vie politique, économique et socio-culturelle et le peuple béninois tout entier. J'attends de ce prochain grand forum national qu'il enrichisse nos options politique, économique et socio-culturelle, et propose des solutions réalistes à tous les problèmes, qu'il redonne espoir et confiance aux travailleurs, qu'il enrichisse les bases de notre contrat de solidarité nationale, et qu'il accorde une attention particulière à l'amélioration permanente et continue des conditions de vie et de travail des populations de nos villes et de nos campagnes.

Mon Gouvernement attend enfin de cette Conférence Économique Nationale qu'elle imprime une impulsion nouvelle à toutes les forces vives de la Nation, fermement résolues à développer la vocation de notre pays, à assumer pleinement son rôle irremplaçable de carrefour, de trait d'union et de partenariat crédible de la coopération sous-régionale, régionale et continentale.

Tant il est vrai qu'une politique de bon voisinage est une condition indispensable à la réussite de l'intégration sous-régionale. Ainsi se justifient les visites d'amitié et de travail que j'ai effectuées dans tous les pays limitrophes en attendant de les étendre à tous les pays frères et amis.

En effet, par son processus démocratique, ses valeurs morales et sa dimension spirituelle, son capital intellectuel et culturel, notre pays, le Bénin, doit contribuer à l'essor du continent africain et au renforcement de la coopération internationale.

La célébration de notre fête nationale du 1er août 1996 qui marque le 36ème anniversaire de l'accession de notre pays à la souveraineté internationale doit être pour chaque Béninois et pour chaque Béninoise, un jour de joie et d'espoir, certes, mais aussi l'occasion solennelle et historique pour une prise de conscience individuelle et collective à la mesure de notre commune et légitime aspiration à assumer pleinement nos responsabilités de Nation indépendante, éprouve de liberté, de justice, de paix et de progrès social.

Béninoise,

Béninois,

Mes chers compatriotes,

À la veille des manifestations devant marquer la célébration de notre Fête Nationale, nous vous exhortons à cultiver la Foi et l'Amour du prochain.

Pour terminer, j'ai décidé d'accorder une remise de peine aux personnes condamnées par les Cours et Tribunaux de la République du Bénin, dans la période allant du 1er août 1995 au 15 juin 1996.

La liste des personnes concernées et les modalités d'application de cette remise de peine seront publiées par décret pris en Conseil des Ministres.

Bonne fête à toutes et à tous !

Vive le Renouveau démocratique !

Vive le Bénin !

Que Dieu nous bénisse.

